



## SIEEOM GRISOLLES - VERDUN

*Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne : Aucamville, Beaucapuy, Bouillac, Bourret, Comberouger, Mas-Grenier, Saint-Sardos, Savenès et Verdun-sur-Garonne*

*Communauté de Communes Terroir de Grisolles et Villebrumier : Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles et Pompignan*

# Rapport annuel 2014

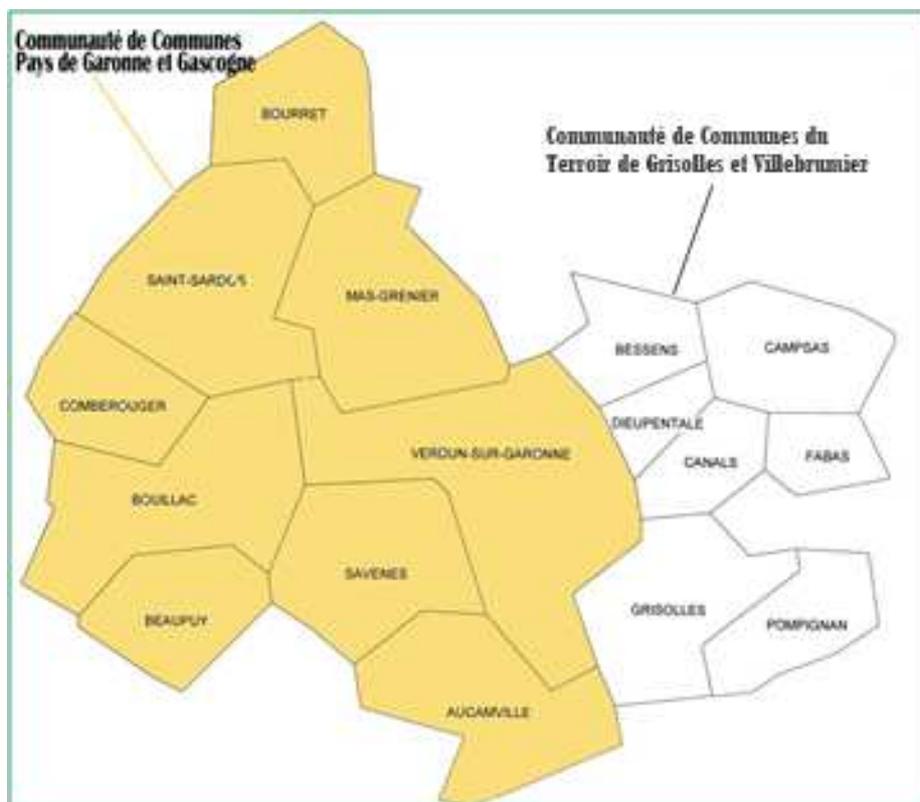
*Prix et qualité du service d'élimination des déchets*



# 1. Présentation du SIEEOM Grisolles-Verdun

## Carte du territoire

Le SIEEOM Grisolles-Verdun est un Syndicat Mixte composé de la communauté de communes « Pays de Garonne et Gascogne » et d'une partie de la communauté de communes « Terroir de Grisolles et Villebrumier » pour les communes de : Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles et Pompignan.



## Situation du syndicat au niveau départemental

Le SIEEOM Grisolles-Verdun se trouve au sud du département du Tarn-et-Garonne en limite avec la Haute-Garonne.

Ci-dessous carte des différents EPCI de ayant la compétence collecte des déchets en Tarn-et-Garonne (source : Conseil Général). Le SIEEOM Grisolles-Verdun est représenté en gris.

**D e s c r i p t i f   d e s   c o m m u n e s   m e m b r e s**

Dans le tableau ci-dessous est présentée la population des différe



ntes communes qui composent le SIEEOM Grisolles-Verdun avec les estimations de population des recensements intermédiaires.

Communes	Recensement 1999	Recensement 2011	Recensement 2012
<b>Aucamville</b>	790	1 050	1 062
<b>Beaupuy</b>	173	312	319
<b>Bouillac</b>	447	604	611
<b>Bourret</b>	556	824	841
<b>Comberouger</b>	225	288	286
<b>Mas-Grenier</b>	931	1 231	1 280
<b>Saint-Sardos</b>	555	919	935
<b>Savenès</b>	454	772	783
<b>Verdun-sur-Garonne</b>	3 067	4 317	4 463
<b>S/TOT CCPGG*</b>	<b>7 198</b>	<b>10 317</b>	<b>10 580</b>
<b>Bessens</b>	664	1 396	1 458
<b>Campsas</b>	870	1 258	1 236
<b>Canals</b>	537	693	718
<b>Dieupentale</b>	733	1 477	1 518
<b>Fabas</b>	322	575	578
<b>Grisolles</b>	2 917	3 836	3 871
<b>Pompignan</b>	1 012	1 416	1 419
<b>S/TOT CCTGV**</b>	<b>7 055</b>	<b>10 651</b>	<b>10 798</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 253</b>	<b>20 968</b>	<b>21 378</b>

\*Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne

\*\* Communauté de Communes Terroir de Grisolles et Villebrumier

## Données socio-démographique

### *Attractivité du territoire :*

Le SIEEOM Grisolles-Verdun est un territoire attractif avec une forte augmentation de la population. En moyenne sur les onze dernières années, la population a augmenté de 4% par an. 30% de la population provient d'une commune extérieure depuis moins de 5 ans (essentiellement d'un autre département).

### *Classe d'âge de la population :*

La population est assez jeune avec un taux de natalité élevé (+ 1 point par rapport à la moyenne nationale) et 30 % de la population qui a moins de 20 ans (25% en moyenne nationale). De nombreux foyers ont des enfants (40%, soit environ 3 900 foyers). La population active (tranche de 20-64 ans) est équivalente à la moyenne nationale. 25% de la population est composée de personnes retraitées.

### *Habitat :*

Le SIEEOM Grisolles-Verdun a un taux d'habitat vertical faible. 90% de l'habitat est composé de maisons individuelles (environ 8 780 foyers). Le territoire est scindé en deux zones dont l'une est plutôt semi-rurale (canton de Grisolles et commune de Verdun-sur-Garonne) et l'autre plutôt rurale (le reste du canton de Verdun-sur-Garonne).

### *Emploi :*

80% des salariés sur le territoire du SIEEOM Grisolles-Verdun travaillent en dehors de leur commune de résidence (dont 48% dans un autre département). Les plus importants secteurs d'activité du territoire sont l'agriculture, les commerces, les transports et les services.

## Le comité syndical

La représentation des élus au SIEEOM Grisolles-Verdun a été modifiée en 2014 suite aux élections municipales. Le Président est Gérard FENIE, les Vice-présidents sont Alain REY et Frank THOMAS, les délégués au SIEEOM de chaque commune sont les suivants :

Communes	Délégué titulaire	Délégué titulaire	Délégué suppléant	Délégué suppléant
Aucamville	Eric FRAYSSE	Denis NOGUES	Philippe BELOT	Sylvie GRANDO
Beaupuy	Denis REY	Yannick SEGARD	Mélika AKRED	Marc BADER
Bouillac	Jean-Michel VALETTE	Michel LABIT	Michel CHAUBET	Pascale IZARD
Bourret	Yves COUDERC	Laurent METCHE	Denis LAVAYSSIERE	Jean-Luc VILLADIEU
Comberouger	Angeline CENTIS	Marie-Annick COMBET	Flora MOURIAU	Sonia PEREZ
Mas-Grenier	Jean-Claude TOULOUSE	Frank THOMAS	Bernadette PROUET	Bernard BORI
Saint-Sardos	Gérard FENIE	Bernard GRANIE	Hervé CAYROU	Patrick DELIANCOURT
Savenès	Philippe DETARRAGON	Bernard CARBOUE	Denis DUPEYRE	Eric TAPILIN
Verdun-sur-Gne	Aurélié DELMAS	Aurélié CORBINEAU	Yasmina BOUMLIL	Dominique DUMOULIN
Bessens	Bruno GODART	Michel RIEUTORD	Céline GELLY	Gisèle RIEDEL
Campsas	Philippe BARDOU	Pierre-Yves GENET	Marlène RICHARD	Jean ASTOUL
Canals	Patricia FINANCE	Alain REY	Bernard BLATCHE	Stéphane FINANCE
Dieupentale	Michel DEVAY	Sébastien ROBBE	Jean-Christophe SURRAULT	Emmanuel BARAT
Fabas	François GUILLE	Franck VALETTE	Bernard JULLIE	Sébastien ABADIE
Grisolles	Patrick MARTY	Gabriel MARTY	Philippe SABATIER	Eric LEPEN
Pompignan	Alain BELLOC	Jérôme VERGARA	Joseph BIN	Michel RIBES

## 2. Compétences exercées par le SIEEOM Grisolles-Verdun

Le SIEEOM de Grisolles-Verdun n'est rattaché à aucun syndicat de traitement, il assure la totalité des compétences liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

Compétences	OMR	Verre	Recyclables secs légers	Encombrants / Bois / Gravats / DEEE	Déchets verts		Déchets Dangereux	Ferraille
					PAP*	AV**		
Mode d'organisation	PAP*	AV**	PAP*	AV**	PAP*	AV**	AV**	PAP* et AV**
Collecte	X	X	X	X	X	X	X	X
Traitement	X	X	X	X	X	X	X	X

Assuré par le SIEEOM Grisolles-Verdun

Assuré par certaines communes membres

Sur certaines communes, la collecte des déchets verts est assurée par les communes elles-mêmes, le SIEEOM Grisolles-Verdun agit en prestataire pour ces communes.

\* : collecte au porte-à-porte.

\*\* : collecte en apport volontaire.

## 3. Organisation du service

### A. Présentation générale

#### ► La nature des déchets urbains

Le terme déchets recouvre des réalités différentes. La définition précise de chaque catégorie facilite la collecte puis le traitement.

En 2011, la moyenne nationale des déchets ménagers collectés était de 395 kg/hab/an (hors déchèteries) et 590 kg/hab/an avec les déchets des déchèteries.

En 2007, une étude sur les déchets collectés a permis d'identifier la part de chaque déchet dans nos poubelles :

- Les déchets putrescibles : 120 kg/hab/an ;
- Les papiers : 52 kg/hab/an ;
- Les cartons : 30 kg/hab/an ;
- Les plastiques : 47 kg/hab/an ;
- Le verre : 41 kg/hab/an ;

- Les métaux : 11 kg/hab/an ;
- Les textiles : 9 kg/hab/an ;
- Les textiles sanitaires : 30 kg/hab/an ;
- Les autres déchets (essentiellement les déchets d'activités économiques) : 34 kg/hab/an

Nous constatons qu'en compostant et en triant tous les déchets qui doivent l'être, les seuls déchets qui resteraient dans les ordures ménagères résiduelles seraient les textiles sanitaires qui représentent 30 kg/hab/an, plus une petite part des déchets plastiques et une petite part des déchets en verre.

#### ► Chiffres clés de l'an 2014 pour le traitement et le recyclage des déchets :

**Taux de recyclage matière\*** ..... **31,24%** (31,78 % en 2013)

**Taux de recyclage matière ou biologique\*** ..... **47,90 %** (45,85 % en 2013)

Tonnage de déchets ménagers recyclés..... **3 107 t** (3 031 t en 2013)

Tonnage de déchets organiques compostés..... **1 657 t** (1 342 t en 2013)

Tonnage des déchets collectés recyclés\*\* ..... **2 023 t** (1 982 t en 2013)

Tonnage des ordures ménagères résiduelles ..... **4 525 t** (4 433 t en 2013)

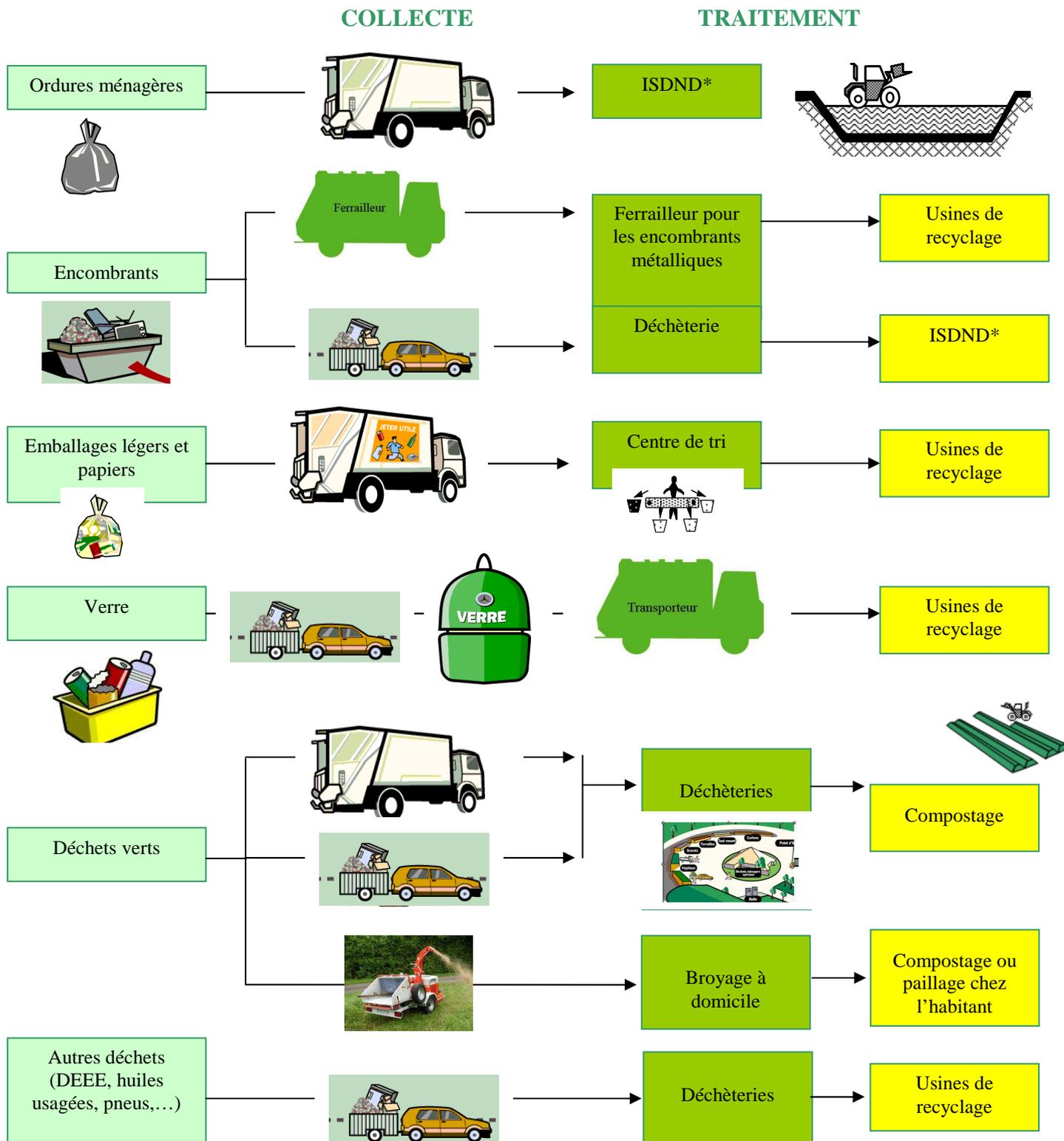
**Tonnage tous déchets confondus** ..... **11 566 t** (10 986 t en 2013)

*\*Calcul réalisé hors tonnage gravats*

*\*\* Calcul réalisé hors déchets déchèterie*

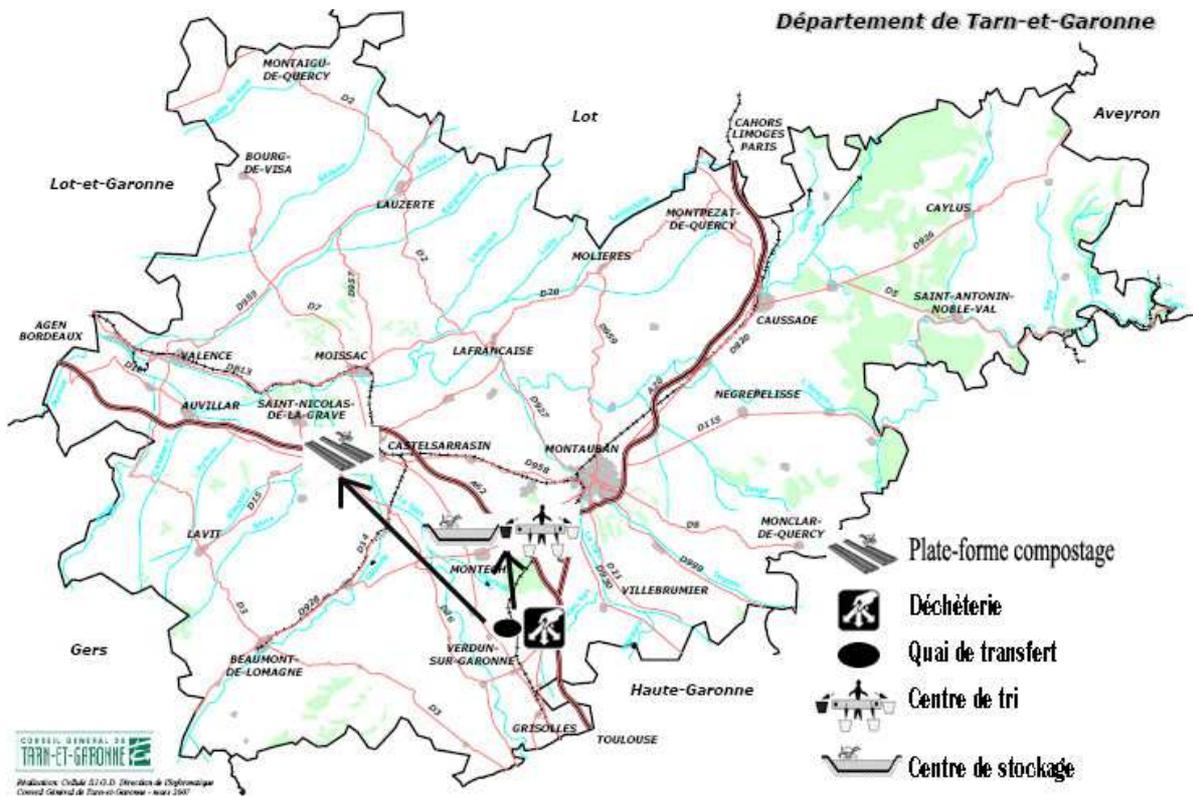
## Schéma d'organisation générale des déchets ménagers

Il y a 20 ans, tous les déchets ménagers étaient enfouis. Aujourd'hui grâce au tri et à la mise en place de filières de traitement ou de recyclage, de plus en plus de déchets peuvent être valorisés.



\*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

## Carte des infrastructures



Carte de localisation des installations de transfert et de traitement des déchets ménagers du SIEEOM Grisolles-Verdun.

Le centre de stockage et le centre de tri sont exploités par la DRIMM à Montech. La plate-forme de compostage est exploitée par APAG Environnement. La compétence traitement est réalisée en prestation de service pour le SIEEOM Grisolles-Verdun

Le quai de transfert et la déchèterie sont exploités en régie par le SIEEOM Grisolles-Verdun.

## B. Filière Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

### Le mode de collecte

La collecte des OMR est effectuée en sacs poubelles sur une partie du territoire. Ces sacs poubelles sont distribués deux fois par an dans les communes concernées par cette collecte.

En bourg, les sacs sont directement collectés en porte-à-porte. En campagne, les sacs sont collectés en bacs de regroupement de 770 L.

En 2014, il a été acheté :

- **9 392** rouleaux de sacs noirs de 50L (6 860 rouleaux en 2013);
- **9 561** rouleaux de sacs noirs de 30 L (6 596 rouleaux en 2013) ;

Soit un total de **568 600 sacs pour les OMR (403 680 sacs en 2013)**

Il a été acheté plus de sacs en 2014 qu'en 2013. Environ 50% des foyers du SIEEOM Grisolles-Verdun sont désormais équipés en bacs individuels et ne bénéficient donc plus de sacs poubelles. Depuis début 2013, la distribution des sacs pour les foyers restés en sacs dans les communes majoritairement équipées dans les communes est réalisée par un agent du SIEEOM sur les communes suivantes : Bessens, Campsas, Dieupentale, Grisolles, Pompignan et Verdun. La distribution des sacs s'effectue aussi par un agent du syndicat sur la commune de Saint-Sardos. Avec la baisse de déchets déposés dans les ordures ménagères résiduelles (extension des consignes de tri), le SIEEOM conseille désormais aux habitants de s'équiper avec des sacs de 30L. Cependant, on voit que dans les communes où la collecte n'est pas effectuée en bacs individuels, le ratio d'ordures ménagères par rapport à la collecte sélective est plus important, le tri des habitants est fait avec moins d'assiduité, la quantité de sacs noirs consommés est donc encore relativement important.

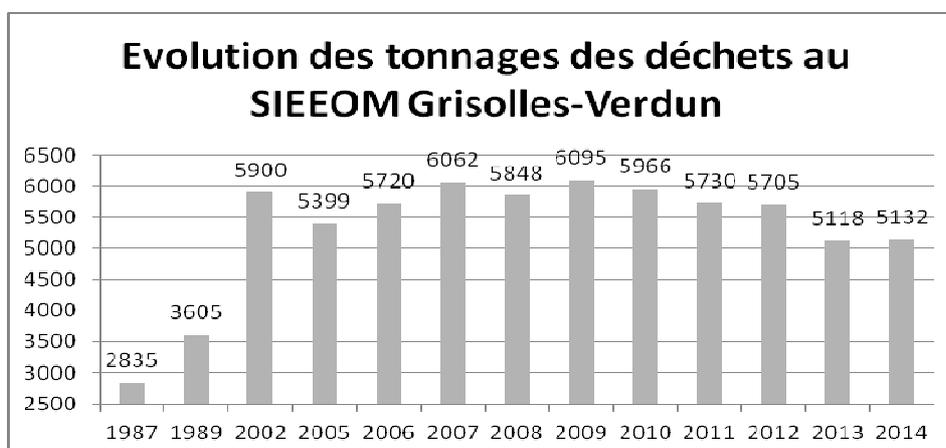
### Données techniques

Données sur la collecte des OMR en 2014 :

Nombre d'habitants desservis	Tonnages collectés	Performance en kg/habitant/an	Distance parcourue pour la collecte (km)	Ratio efficacité collecte (km/t)
<b>21 378</b> (20 968 en 2013)	<b>4 525 t</b> (4 433 en 2013)	<b>212*</b> (211 en 2013)	<b>58 986 km</b> (54 382 en 2013)	<b>13.04**</b> (12.27 en 2013)

\*La moyenne nationale est de 288 kg/habitant/an (ADEME – résultats 2011).

\*\*La moyenne nationale est de 12.2 km/t.



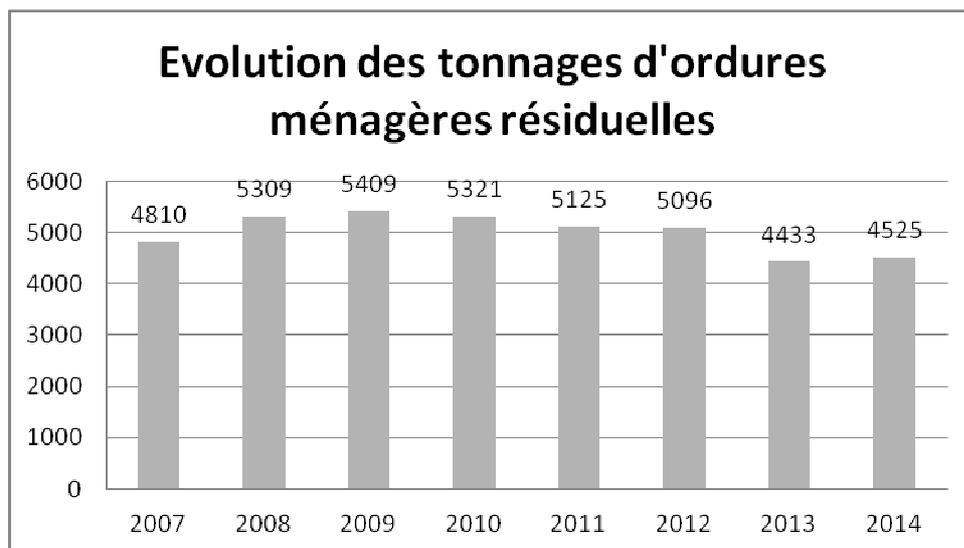
La baisse des tonnages en 2005 correspond à la mise en place courant 2004 de la collecte sélective. Les déchets étaient auparavant tous collectés avec les ordures ménagères, une partie a été détournée, à partir de 2004, pour être recyclée.

La baisse du tonnage ordures ménagères et encombrants en 2008 s'explique par la baisse du tonnage des encombrants. En effet, avec le fonctionnement de la déchèterie une grande partie des déchets auparavant traités comme encombrants a été détournée au profit d'autres filières moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement (par exemple vers le bois et les gravats).

Par contre, lorsque l'on examine les tonnages d'ordures ménagères résiduelles seuls (graphe ci-dessous), le tonnage de 2008 est en augmentation très importante par rapport à 2007. En 2009, on commence à voir une stabilisation qui traduit l'effet des prémices de la communication sur la prévention des déchets. Cette baisse se confirme depuis 2010 malgré l'augmentation de la population.

Pour la première fois, entre 2009 et 2010, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles a diminué de 1,6%. Entre 2008 et 2009, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles avait augmenté de 1.9 %. Entre 2010 et 2011, la baisse est encore plus forte, puisqu'elle est de -3.68% en tonnages sans tenir compte de l'augmentation de la population. **Entre 2012 et 2013, la diminution est de nouveau très marquée avec une baisse de 13 %.** En 2014, il s'agit plus ou moins d'une stabilisation des tonnages (une augmentation en tonnage mais une baisse en performance en kg/hab/an).

Ce phénomène de diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles s'explique par un détournement vers les filières de recyclage grâce notamment à la mise en place des bacs individuels (les habitants responsabilisés trient mieux les emballages), par une prise de conscience sur la nécessité de réduire les déchets par les habitants grâce au programme de prévention mais aussi peut-être par les industriels (éco-conception, distribution de produits en vrac, ...).



**+2%  
d'ordures  
ménagères en  
2014**

## Fréquences de collecte

Tableau des fréquences de collecte des sacs noirs d'ordures ménagères résiduelles :

Code Postal	Commune	Mode de collecte	Fréquence de collecte
82 600	AUCAMVILLE bourg	Porte-à-porte sacs	C2*
	AUCAMVILLE campagne	Collecte de proximité	C1*
	AUCAMVILLE Capmas	Porte-à-porte BI**	C1
82 600	BEAUPUY	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 170	BESSENS	Porte-à-porte BI	C1
82 600	BOUILLAC	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 700	BOURRET	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 370	CAMPSAS	Porte-à-porte BI	C1
82 170	CANALS	Porte-à-porte BI	C1
82 600	COMBEROUGER	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 170	DIEUPENTALE	Porte-à-porte BI	C1
82 170	FABAS	Porte-à-porte BI	C1
82 170	GRISOLLES hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C2
	GRISOLLES bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C1
82 600	MAS-GRENIER bourg	Porte-à-porte sacs	C2
	MAS-GRENIER campagne	Collecte de proximité	C1
82 170	POMPIGNAN hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C2
	POMPIGNAN bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C1
82 600	SAINT-SARDOS	Collecte de proximité	C1 en campagne- C2 en village
82 600	SAVENES bourg	Porte-à-porte sacs	C2
	SAVENES campagne	Collecte de proximité	C1
82 600	VERDUN-S/-GNE hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C2
	VERDUN-S/-GNE bourg	Porte-à-porte BI	C1
	VERDUN-SUR-GARONNE campagne	Collecte de proximité	C2

\* La collecte en C1 correspond à une collecte par semaine, la collecte en C2 correspond à deux collectes par semaine.

\*\* BI : collecte en bacs individuels

## La maintenance des bacs de regroupement

En 2014, le besoin en nouveaux bacs de regroupement de 770 L a été de 40 conteneurs gris à couvercle vert pour les ordures ménagères résiduelles (contre 35 en 2013, 10 en 2012, 55 en 2011). Le tableau ci-dessous reprend les interventions réalisées sur chaque commune.

	OM		
	Changer	Ajouter	Supprimer
<b>Aucamville</b>		7	2
<b>Beaupuy</b>	6		
<b>Bessens</b>		1	1
<b>Bouillac</b>	1		
<b>Bourret</b>	1		3
<b>Campsas</b>		2	2
<b>Canals</b>	2	7	5
<b>Comberouger</b>	1	1	
<b>Dieupentale</b>	1	3	
<b>Fabas</b>			1
<b>Grisolles</b>	7	15	15
<b>Mas-Grenier</b>	3	2	1
<b>Pompignan</b>	2	8	8
<b>Saint-Sardos</b>	5	5	5
<b>Savenès</b>	3	2	2
<b>Verdun-sur-Garonne</b>	6	18	24
<b>TOTAL SIEEOM</b>	<b>38</b>	<b>71</b>	<b>69</b>

La maintenance est réalisée en régie par les agents du SIEEOM Grisolles-Verdun. Les bacs sont achetés en marchés publics.

Le besoin annuel habituel est d'environ 50 à 60 conteneurs par an pour les conteneurs de proximité auxquels il faut rajouter entre 10 et 20 conteneurs pour des besoins ponctuels pour des manifestations ou des conteneurs mis en place lors de travaux. En début d'année 2013, de nombreux conteneurs de regroupement à ordures ménagères résiduelles (245) ont été supprimés suite à la mise en place des bacs individuels au 7 janvier 2013.

En 2014, pour la cinquième année consécutive, les bacs de proximité de 770L d'ordures ménagères résiduelles ont été lavés, intérieurement et extérieurement, au mois de septembre 2014 par nos agents. Pour cela, une laveuse a été louée pendant quatre jours pour un coût de 1 704 € TTC (lavage de 524 bacs).

## La collecte en bacs individuels

Depuis janvier 2013, la collecte des ordures ménagères est réalisée en bacs individuels sur la zone la plus urbanisée du territoire ; il s'agit des communes de Aucamville (uniquement quartier du Capmas), Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles (hors centre-ville), Pompignan et Verdun-sur-Garonne (hors centre-ville). Suite à ce changement de collecte, tous les circuits de tournées et les jours de ramassage ont dû être modifiés. Sur ces nouvelles zones de collecte, la fréquence est en C1.

Le syndicat met à disposition des habitants des bacs adaptés au nombre de personne occupant le foyer :

- pour les foyers de 1 et 4 personnes : un bac de 120L
- pour les foyers de 5 personnes et plus : bac de 240L

Ainsi au 31 décembre 2014, on dénombre les bacs individuels suivants :

	Nombre de bacs 120L	Nombre de bac 240L	Total
<b>Aucamville</b>	39	2	<b>41</b>
<b>Bessens</b>	484	60	<b>544</b>
<b>Campsas</b>	410	65	<b>475</b>
<b>Canals</b>	269	30	<b>299</b>
<b>Dieupentale</b>	491	57	<b>548</b>
<b>Fabas</b>	198	21	<b>219</b>
<b>Grisolles</b>	989	95	<b>1084</b>
<b>Pompignan</b>	408	57	<b>465</b>
<b>Verdun-sur-Garonne</b>	1126	133	<b>1259</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4414</b>	<b>520</b>	<b>4934</b>



## C. Filière Emballages Ménagers

### Introduction et mode de collecte

#### La collecte au porte-à-porte : les emballages ménagers légers en sacs jaunes

En avril 2004, le SIEEOM Grisolles et Verdun, s'est tourné vers une nouvelle politique de gestion des déchets ménagers en lançant la collecte sélective des emballages recyclables en mélange.

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en mélange dans des sacs jaunes translucides fournis gratuitement à la population par le SIEEOM de Grisolles et Verdun sur une partie du territoire.

En bourg, les sacs sont directement collectés en porte-à-porte. En campagne, les sacs sont collectés en bacs de regroupement de 770 L à couvercle jaune.

En 2014, il a été acheté :

- **10 159** rouleaux de sacs jaunes translucides de 50L (9 520 rouleaux en 2013);
- **2 309** rouleaux de sacs jaunes translucides de 30 L (1 712 rouleaux en 2013) ;

Soit un total de **374 060 sacs pour la collecte sélective** (336 960 sacs en 2013).

#### La collecte en apport volontaire : le verre en récup'verre

Le verre est collecté uniquement par le mode de l'apport volontaire en colonnes aériennes. Depuis 2009, le SIEEOM Grisolles-Verdun collecte le verre en régie. L'achat d'une grue sur berce s'est avéré nécessaire pour réaliser cette prestation.



*Vidage d'un récup'verre*

Le parc des colonnes à verre se décompose désormais comme suit :

<b>Commune</b>	<b>Lieux-dits</b>	<b>Quantité</b>
Aucamville	Village - pl de la Liberté	1
	Capmas	1
	Mont Saint-Jean	1
	Les Pessots	1
	Barlabé	1
	Restaurant	1
Beaupuy	Château d'eau	1
	Briqueterie	1
Bessens	Place du village	1
	Lapeyrière	1
	Stade	1
	Salle des fêtes	1
	Cimetière	1
Bouillac	Scierie	1
	derrière la Mairie	1
	Salle des fêtes	1
	St Salvy	1
	Rte de St Salvy	1
	La Rivière	1
	Grand-Selve	1
Bourret	Salle des fêtes	1
	Place	1
	Gabachoux	1
	Cité de la Taue	1
	Sarniquet	1
	Philadelphie	1
Campsas	Bascule	1
	Salle des fêtes	1
	La Tisarne	1
	As Bousquets	1
	Boutines / D50	1
Canals	Rond point RN20	1
	Entrée village	1
	Ch de Gabiat	1
Comberouger	Village	1
	Brivecastel	1
	Salle des fêtes	1
Dieupentale	Salle des fêtes	1
	Rue des Boulbènes	1
	Cimetière	1
	Déchèterie	1
	Stade	1
Fabas	Monument aux morts	1
	Salle des fêtes	1
	Miquelas	1
	Ecoles	1
Grisolles	Route de Toulouse	1
	Rue Ferrière	1
	Rue du Fort	1
	Rue du Pezoulat	1
	Parking pompiers	1

	Ateliers municipaux	1
	Salle des fêtes	1
	Gymnase	1
	Gare	1
	Ch des Crêtes	1
	ZA des Nauzes	1
	Boulodrome	1
	Parking Carrefour	1
Mas-Grenier	Halle	1
	Ecoles	1
	Salle des fêtes	1
	Contard-Carretou	1
	Cimetière	1
Pompignan	Route de Fronton	1
	Ch. de la Vignée	1
	Route de Montauban	1
	Route de Toulouse	1
	Rue des écoles	1
	Ch de Lartigue	1
Saint-Sardos	village derrière Mairie	1
	Rond Point	1
	Cave coopérative	1
	Base de loisirs	1
	La Bergeronne	1
Savenès	Tennis	1
	Peyremil	1
	Ch des Carrelots	1
	Braguejayres	1
Verdun-sur-Garonne	Stade	1
	Boulodrome	1
	Intermarché	1
	Camping	1
	Ateliers municipaux	1
	Rte d'Auch-Perbosc	1
	Pompieris	1
	Route d'Aucamville	1
	Cité En Coste	1
	Notre-Dame	1
	Cimetière rte d'Auch	1
	Salle des fêtes	1
	Mancenque – Guilhem	1
	Château	1
	Aux Mauroux	1
	<b>TOTAL</b>	<b>94</b>

Au 31 décembre 2014, le nombre de récup'verre sur le territoire est de 94 avec uniquement des emplacements dotés d'un seul récup'verre afin d'approcher au plus le dispositif de collecte de la population.

## ► Les missions d'Eco-Emballages

Forts du constat que les emballages représentent la part la plus importante des déchets autant en poids qu'en volume, les pouvoirs publics, les collectivités et les industriels ont réagi. C'est ainsi que fut créée, en 1992, la société Eco-Emballages qui s'engage à recycler ou à valoriser 75% des emballages ménagers. Grâce à la contribution financière des industriels producteurs d'emballages, Eco-Emballages soutient les collectivités locales par le financement des opérations de sensibilisation, de la valorisation matière et énergétique. Elle garantit également les filières de traitement ou de recyclage (papiers-cartons, plastiques, briques alimentaires, verre, acier et aluminium).

En 2011, le SIEEOM Grisolles-Verdun a signé un contrat pour l'action et la performance, dit barème E, avec Eco-Emballages. Ce contrat se différencie des contrats précédents par le fait que les soutiens sont attribués au vu des résultats de la collecte sélective obtenus par la collectivité et non plus au vu des moyens mis en œuvre.

## ► Le contenu de nos poubelles



Notre poubelle est composée à 28% de papiers-cartons, 12% de verre, 12% de plastiques, 5% de métaux, 26% de biodéchets et 17% d'autres déchets (données nationales).

## Données techniques

Données sur la collecte des emballages ménagers en 2014 :

Nombre d'habitants desservis	Emballages	Tonnages collectés	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Distance parcourue pour la collecte (km)	Ratio efficacité collecte (km/t)
21 378	Papier, carton, acier, aluminium, flacons plastiques	1 354 t (1 384 en 2013)	63,3 (66 en 2013) <b>44,1* sans le papier</b>	31 761 km (30 439 en 2013)	23,5*** (22 en 2013)
21 378	Verre	638 t (599 en 2013)	29,9** (28,6 en 2013)	3 990 km	6,25 (5,96 en 2013)
21 378	Tous emballages et papiers	1 993 t (1 983 en 2013)	93,2 (94,6 en 2013)	35 751 km	17,94 (17,15 en 2013)

\*La moyenne nationale, sans le papier, en semi-rural est de 57,7 kg/habitant/an (Eco-Emballages 2013).

\*\*La moyenne nationale est de 40,5 kg/habitant/an pour notre milieu (semi-rural) en apport volontaire (donnée 2013).

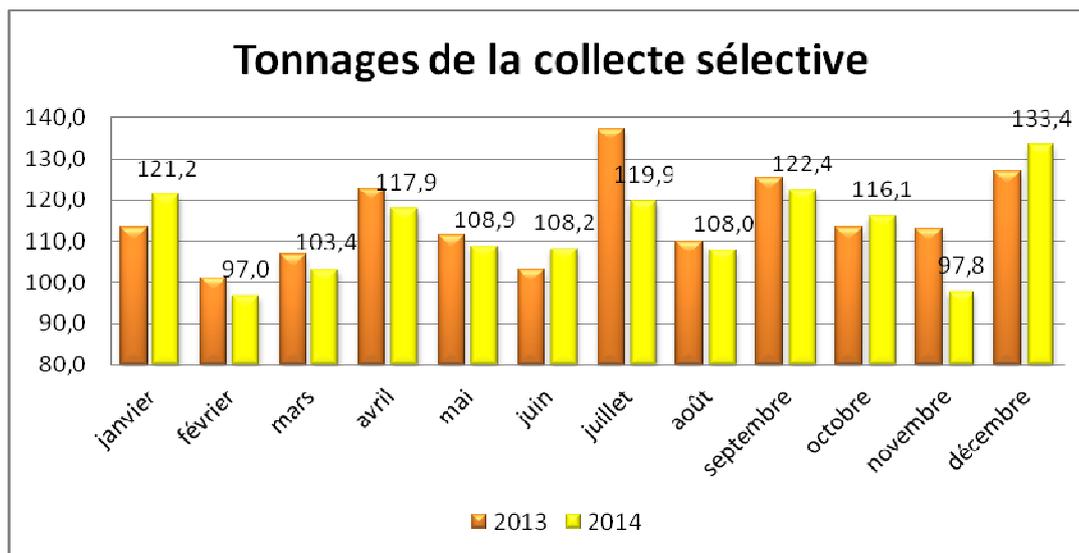
\*\*\*La moyenne nationale est de 41 km/t.

## ► Collecte sélective des emballages légers

Le **taux de détournement** de la collecte sélective (hors verre) par rapport aux ordures ménagères résiduelles est de **29,6%** (31% en 2013, 22% en 2012 et 15,5% en 2009).

L'année 2014 est marquée par une légère baisse des tonnages de collecte sélective et par une légère hausse des ordures ménagères résiduelles. Les quantités de collecte sélective ont encore une forte marge de progression puisque le gisement d'emballages légers est de 35,7 kg/hab/an (donnée Eco-Emballages 2013) et que les tonnages d'emballages légers expédiés par le SGV en 2014 correspondent à 29,7 kg/hab/an (26,7 kg/hab/an en 2013). Il reste donc encore près de 6 kg/hab/an d'emballages légers non triés et jetés avec les ordures ménagères.

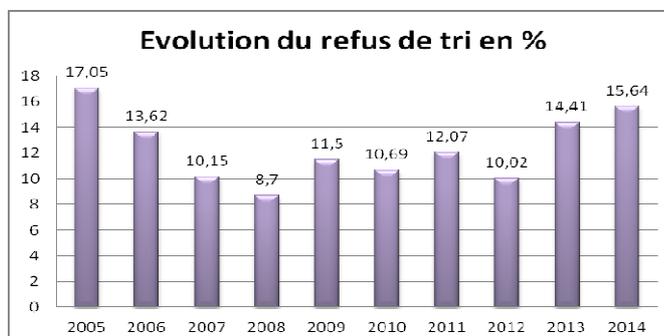
En 2013, en moyenne nationale 67% des emballages ménagers ont été recyclés. Les objectifs du Grenelle de l'Environnement étaient de **75% d'emballages ménagers recyclés dès 2012.**



Le graphe ci-dessus représente la répartition par mois des tonnages de collecte sélective en sacs jaunes translucides collectés au SIEEOM Grisolles-Verdun en 2013 (en orange) et en 2014 (en jaune).

On note, une progression des tonnages en 2012 par rapport à 2011 (augmentation de 6,6%) grâce à l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri. Ils augmentent à nouveau fortement en 2013 (18,8%) grâce aussi à la conteneurisation sur une partie du territoire. En 2014, il n'y a pas eu de communication exceptionnelle liée à une mise en place d'un nouveau système de tri ou de collecte, ainsi la communication habituelle n'a pas suffi à insuffler une nouvelle dynamique sur le geste du tri.

Concernant la qualité du tri, elle est en diminution sur l'année 2014 :

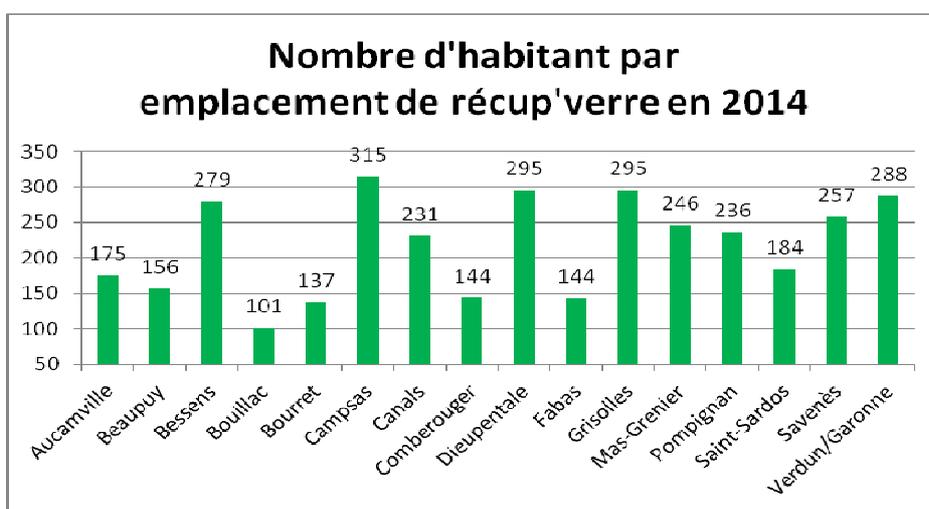


La qualité du tri était en constante augmentation jusqu'en 2008, elle s'est dégradée depuis 2009 tout en restant à un niveau correct situé entre 10 et 15 %. Les fortes augmentations de tonnage des dernières années se sont accompagnées d'un peu plus de refus. D'autre part, la modification du process du centre de tri (passage en centre de tri optique) et l'extension des consignes de tri jouent aussi un rôle négatif dans la quantité de refus de tri.

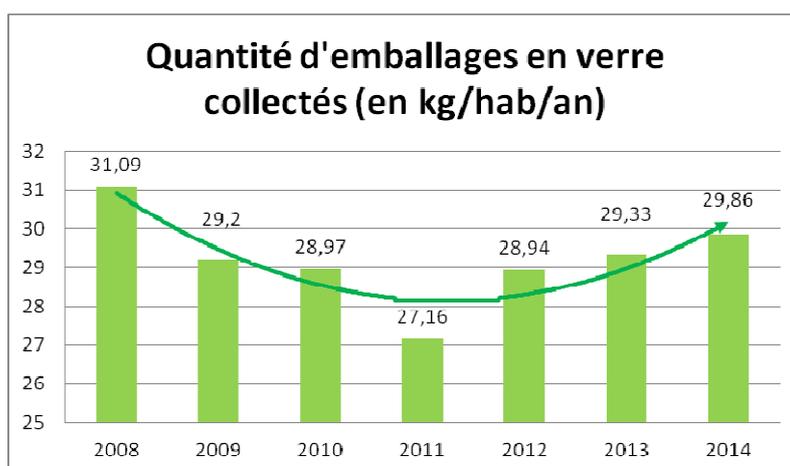
► **Collecte du verre**

**Les habitants du SIEEOM Grisolles-Verdun trient 29,9 kg/hab/an.** En moyenne nationale, en 2013, en milieu semi-rural, en apport volontaire, le verre est trié à hauteur de 40,5 kg/hab/an (données Eco-Emballages). **Il manque 227 tonnes d'emballages en verre dans nos récup'verre pour atteindre la moyenne nationale.**

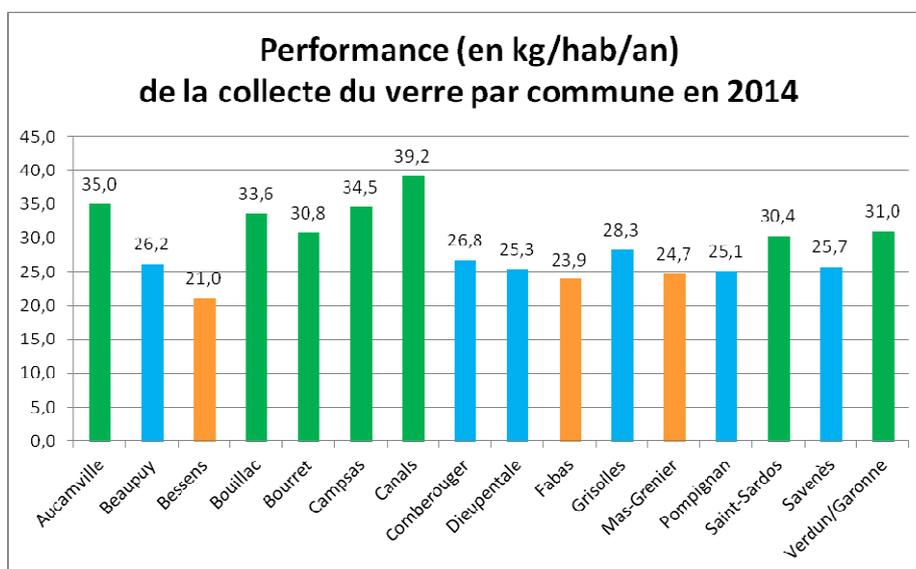
La dotation en colonne en verre est en moyenne de **227 habitants par récup'verre** sur le SIEEOM Grisolles-Verdun contre 221 habitants par récup'verre en moyenne nationale pour un milieu semi-rural. Le territoire est donc bien doté.



Le graphique ci-dessus reprend la dotation d'emplacements de récup'verre par habitant et par commune. Il existe encore des disparités entre les communes. Les communes de Campsas, Dieupentale, Grisolles, Bessens et Verdun-sur-Garonne font partie des communes les plus faiblement dotées.



Le graphique ci-dessus démontre que de 2008 à 2011, les performances en collecte du verre n'ont fait que diminuer d'année en année en tenant compte de l'augmentation de la population. C'est pendant l'année 2011, que l'opération « 2011 : Odyssée du verre » s'est déroulée. Ainsi, depuis l'année 2012 on constate un rebond dans le tri du verre. Les efforts de communication et d'améliorations techniques doivent perdurer afin de continuer à progresser sur ce matériau.



Le graphique ci-dessus met en exergue les disparités de la performance du verre selon les communes. Les communes en orange sont celles dont la performance est comprise entre 20 et 25 kg/hab/an, les communes en bleu sont celles dont la performance est comprise entre 25 et 30 kg/hab/an et les communes en vert sont celles dont la performance est supérieure à 30 kg/hab/an.

## Fréquences de collecte en emballages légers

Tableau des fréquences de collecte des sacs jaunes translucides de collecte sélective :

Code Postal	Commune	Mode de collecte	Fréquence de collecte
82600	AUCAMVILLE bourg	Porte-à-porte sacs	C1*
	AUCAMVILLE campagne	Collecte de proximité	C1
	AUCAMVILLE Capmas	Porte-à-porte BI*	C0.5
82600	BEAUPUY	Collecte de proximité	C0.5 en partie en campagne-C1 en village
82170	BESSENS	Porte-à-porte BI	C0.5
82600	BOUILLAC	Collecte de proximité	C0.5* en partie en campagne-C1 en village
82700	BOURRET	Collecte de proximité	C0.5 en partie en campagne-C1 en village
82370	CAMPSAS	Porte-à-porte BI	C0.5
82170	CANALS	Porte-à-porte BI	C0.5
82600	COMBEROUGER	Collecte de proximité	C0.5 en partie en campagne-C1 en village

82170	DIEUPENTALE	Porte-à-porte BI	C0.5
82170	FABAS	Porte-à-porte BI	C0.5
82170	GRISOLLES hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C1
	GRISOLLES bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C0.5
82600	MAS-GRENIER bourg	Porte-à-porte sacs	C1
	MAS-GRENIER campagne	Collecte de proximité	C1
82170	POMPIGNAN hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C1
	POMPIGNAN bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C0.5
82600	SAINT-SARDOS	Collecte de proximité	C0.5 en partie en campagne-C1 en village
82600	SAVENES bourg	Porte-à-porte sacs	C1
	SAVENES campagne	Collecte de proximité	C1
82600	VERDUN-S/-GNE hyper-centre	Porte-à-porte sacs	C1
	VERDUN-S/-GNE bourg et campagne	Porte-à-porte BI	C0.5

\* La collecte en C1 correspond à une collecte par semaine, la collecte en C0.5 correspond une collecte tous les quinze jours.

\*\* BI : collecte en bacs individuels

La collecte en C<sub>0,5</sub> a été mise en place suite à une étude d'optimisation réalisée sur le territoire. En effet, la collecte sélective est un déchet propre et sec qui supporte d'être stocké chez l'habitant. La taille des conteneurs mis à disposition est fonction du nombre de personnes dans le foyer et des conteneurs supplémentaires sont donnés aux habitants qui consomment beaucoup d'emballages. Toutefois, avec le programme de prévention des déchets, l'objectif est aussi de faire diminuer les emballages achetés par les foyers du territoire. Concernant la collecte du verre, la fréquence est adaptée au taux de remplissage des colonnes à verre. Elle va de un vidage par semaine pour les récup' verre les plus fréquentés à un vidage tous les six mois pour les récup' verre les plus excentrés.

## La maintenance des bacs de regroupement

En 2014, le besoin en nouveaux bacs de regroupement de 770 L a été de 38 conteneurs verts à couvercle jaune pour la collecte sélective (contre 52 en 2013 et 22 en 2012). Le tableau ci-dessous reprend les interventions réalisées sur chaque commune.

	Changer	Ajouter	Supprimer
<b>Aucamville</b>		11	5
<b>Beaupuy</b>	1		
<b>Bessens</b>		1	1
<b>Bouillac</b>	1		
<b>Bourret</b>		1	
<b>Campsas</b>		3	2
<b>Canals</b>		8	4
<b>Comberouger</b>			
<b>Dieupentale</b>	1	3	
<b>Fabas</b>		2	1
<b>Grisolles</b>	2	15	13
<b>Mas-Grenier</b>	1	9	9
<b>Pompignan</b>		7	7
<b>Saint-Sardos</b>	1	11	3
<b>Savenès</b>		3	2
<b>Verdun-sur-Garonne</b>	2	16	14
<b>TOTAL SIEEOM</b>	<b>9</b>	<b>90</b>	<b>61</b>

La maintenance est réalisée en régie par les agents du SIEEOM Grisolles-Verdun. Les bacs sont achetés en marchés publics.

Le besoin est d'environ 50 conteneurs par an pour les conteneurs de proximité auxquels il faut rajouter entre 5 et 10 conteneurs pour des besoins ponctuels pour des manifestations ou des conteneurs mis en place lors de travaux. En début d'année 2013, de nombreux conteneurs de regroupement à ordures ménagères résiduelles (236) ont été supprimés suite à la mise en place des bacs individuels au 7 janvier 2013.

En 2014, pour la quatrième fois, les bacs de proximité de 770L de collecte sélective ont été lavés par nos agents au mois d'octobre, intérieurement et extérieurement. Pour cela, une laveuse a été louée pendant deux jours pour un coût de 852 € TTC (lavage de 280 bacs).

Les colonnes à verre ont également été lavées par nos agents, extérieurement uniquement, avec une laveuse louée une journée pour un montant de 425 € TTC (lavage de 76 colonnes).

## La collecte en bacs individuels

Depuis janvier 2013, la collecte sélective est réalisée en bacs individuels sur la zone la plus urbanisée du territoire ; il s'agit des communes de Aucamville (uniquement quartier du Capmas), Bessens, Campsas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles (hors centre-ville), Pompignan et Verdun-sur-Garonne (hors centre-ville). Suite à ce changement de collecte, tous les circuits de tournées et les jours de ramassage ont dû être modifiés. Sur ces nouvelles zones de collecte, la fréquence est en C0,5.

Le syndicat met à disposition des habitants des bacs adaptés au nombre de personne occupant le foyer :

- pour les foyers d'1 à 2 personnes : un bac de 120L
- pour les foyers de 2 personnes et plus : bac de 240L

Ainsi au 31 décembre 2014, on dénombre les bacs individuels suivants :

	Nombre de bacs 120L	Nombre de bac 240L	Total
<b>Aucamville</b>	16	26	<b>42</b>
<b>Bessens</b>	59	481	<b>540</b>
<b>Campsas</b>	56	423	<b>479</b>
<b>Canals</b>	52	243	<b>295</b>
<b>Dieupentale</b>	62	487	<b>549</b>
<b>Fabas</b>	14	207	<b>221</b>
<b>Grisolles</b>	404	681	<b>1085</b>
<b>Pompignan</b>	59	415	<b>474</b>
<b>Verdun-sur-Garonne</b>	553	704	<b>1257</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1275</b>	<b>3667</b>	<b>4942</b>



## Les filières de traitement de la collecte sélective

Les **déchets des sacs jaunes sont triés manuellement** sur une chaîne de tri à la DRIMM de Montech. Les déchets sont triés **en 10 catégories** : le carton, les briques alimentaires, l'acier, l'aluminium, le papier, les journaux-magazines, les bouteilles plastiques en PEHD, les bouteilles plastiques en PET coloré, les bouteilles plastiques en PET incolore et les films plastiques. Une onzième catégorie est constituée par les erreurs de tri qui partent en enfouissement. Avec l'extension des consignes de tri, le mix PEHD est sur-trié par un deuxième passage sur la chaîne de tri afin de séparer le PP et le PS du PEHD.

Les déchets recyclables sont compressés et mis en balles et transportés vers des entreprises de recyclage qui sont en reprise filières avec Eco-Emballages :

- Pour l'aluminium : REGEAL-AFFIMET de COMPIEGNE (60) ;
- Pour les briques alimentaires : PAPETERIES DE BEGLES de BEGLES (33) ;
- Pour les plastiques : VALORPLAST de PUTEAUX (92) ;
- Pour le verre : VERRERIE OUVRIERE D'ALBI (81).

Le SIEEOM Grisolles-Verdun a également contracté avec des repreneurs en option fédérations pour les matériaux suivants :

- Pour l'acier : PAPREC (31) jusqu'en juin 2014 et BARTIN RECYCLING (82) ensuite ;
- Pour le papier-carton : SITA (31) ;

## D. Filière Biodéchets

### La collecte des déchets verts : le porte-à-porte

Le SIEEOM Grisolles-Verdun est prestataire pour certaines communes pour la collecte des déchets verts en porte-à-porte en zone agglomérée.

La fréquence de collecte varie d'une environ tous les mois en période estivale pour les communes de Aucumville, Mas-Grenier et Saint-Sardos à une par semaine pour la commune de Verdun-sur-Garonne, en passant par une tous les quinze jours à Dieupentale ou Bessens. Ces collectes concernent 50% de la population du SIEEOM Grisolles-Verdun.

En 2014, environ 4 107 km ont été parcourus pour effectuer ces collectes (4 056 km en 2013) pour environ 391 tonnes collectées (325 en 2013). Soit un ratio d'efficacité de 10,5 km/t et une performance de 36,5 kg/hab/an. Les déchets collectés sont ensuite amenés à la plate-forme de stockage provisoire de Dieupentale en vue d'un broyage-compostage.

### L'apport volontaire des déchets verts en déchèterie

La déchèterie de Dieupentale accueille les habitants du SIEEOM Grisolles-Verdun du lundi au samedi pour le dépôt des déchets verts. Ils sont ensuite stockés provisoirement sur une plate-forme. Régulièrement, la société APAG Environnement vient broyer les déchets verts et les emporte sur une plate-forme de compostage pour les transformer en compost. En 2014, environ 1 571 tonnes de broyats ont été évacués depuis Dieupentale (1 276 tonnes en 2013). Soit, une augmentation de plus de 23%.

## Le compostage individuel des biodéchets

Pour les habitants qui ont un jardin, le SIEEOM Grisolles-Verdun propose depuis fin 2003 des composteurs individuels de 320 L au prix de 15 €.

En 2014, 115 composteurs ont été vendus (229 en 2013). Depuis le début de l'opération, 1683 composteurs ont été installés dans les jardins du SIEEOM Grisolles-Verdun. Soit un taux d'équipement d'un peu plus de 17%.

Véritable geste écologique, le compostage permet :

- de retirer environ 20% des déchets des particuliers (soit environ 150/kg/an/composteur) des circuits traditionnels de collecte et de traitement des déchets, **soit plus de 252 tonnes détournées en 2014**,
- de fabriquer facilement un amendement naturel et pas cher.



Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en un produit comparable à de l'humus qui a pour rôle de nourrir la terre. Les déchets organiques sont décomposés sous l'action de micro-organismes, champignons microscopiques ou bactéries, en présence d'eau et d'oxygène. En apportant ainsi des éléments minéraux essentiels à la vie tels que le manganèse, le fer ou encore le bore, le compost participe activement à la croissance des végétaux.

## Le compostage collectif

Dans le cadre du programme de prévention des déchets, le SIEEOM souhaite développer la pratique du compostage dans de nouvelles structures telles que les résidences, lieux de restauration collective, services techniques...

En novembre 2012, une première résidence, se situant rue du Général Larroque à Dieupentale, s'est équipée d'un composteur de 800L afin de valoriser ses déchets organiques. La Villa Menrique, résidence située à Verdun-sur-Garonne et comprenant 19 logements, s'est également équipé d'un composteur en novembre 2013. Depuis juin 2014, la résidence Guilhem de Verdun-sur-Garonne a mis en place deux sites de compostage.



*Composteur Villa Menrique de Verdun-sur-Garonne*



*Composteur Résidence Guilhem de Verdun-sur-Garonne*

Dans le même objectif, l'EHPAD St Jacques de Verdun-sur-Garonne et l'EHPAD Ste Sophie de Grisolles ont mis en place des composteurs de 800L. Les restes issus de la préparation des repas ainsi que les déchets des espaces verts sont déposés dans ces composteurs. Les agents techniques ont reçu une formation dispensée par le SIEEOM afin de maîtriser au mieux cette nouvelle pratique.



*Composteur à l'EHPAD Saint-Jacques  
de Verdun-sur-Garonne*



*Composteur à l'EHPAD Sainte-Sophie  
de Grisolles*

D'autres sites ont également vu le jour en 2013 et 2014 :



*Jardins partagés à Grisolles*



*Ecole de Dieupentale*



*Ecole de Campsas*



*Ecole de Canals*

*...et aussi l'école de Saint-Sardos.*

## E. Filière Déchèterie

### Introduction

La déchèterie de Dieupentale a ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2007. Auparavant, c'était le quai de transfert qui faisait office de « mini-déchèterie ».



*Vue de la déchèterie de Dieupentale*

Cette déchèterie comprend 10 emplacements de bennes de 10 et 35 m<sup>3</sup> pour la collecte des déchets suivants :

- carton ;
- ferraille ;
- déchets verts ;
- gravats ;
- encombrants ;
- gros électroménager hors froid ;
- bois non traité ;
- bois traité ;
- plastiques (depuis octobre 2010)

Des emplacements en haut de quai sont prévus en caissons ou en conteneurs pour récupérer les déchets suivants :

- emballages recyclables et journaux-revues-magazines ;
- pneumatiques ;
- D.E.E.E. (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) séparés en quatre catégories : petits appareils ménagers, écrans, gros électroménager froid et gros électroménager hors froid ;
- verre ;
- textiles ;
- huiles de vidange et bidons vides d'huile ;
- piles et batteries,
- huiles alimentaires,
- D.T.Q.D. (Déchets Toxiques en Quantité Dispersée) en local spécifique,
- néons et lampes techniques en local spécifique,
- cartouches d'encre,
- capsules Nespresso,
- bouteilles de gaz.

*Nouvelles  
filiales 2014*

La deuxième déchèterie, située sur Verdun-sur-Garonne, uniquement dédiée à la collecte des déchets verts n'est plus suffisante. Une déchèterie multi-matériaux va être construite sur la commune de Verdun-sur-Garonne pour une ouverture prévue en juin 2016.

## Données techniques

### Les tonnages :

benne à ferraille : **106,18 t**  
(90,32 t en 2013, +17,6%)



benne à encombrants : **606,82 t**  
(684,83 t en 2013, -11,4%)

piles : **1,11 t**  
(4,35 t en 2013, -74,6%)



huiles usagées : **8,26 t**  
(6,12 t en 2013, +35%)

pneus : **19,88 t**  
(3,44 t en 2013, +478%)



déchets dangereux des ménages :  
**41,37 t**  
(40,87 t en 2013, +1,22%)

D.E.E.E. (Déchets d'Équipement  
Électriques et Électroniques) :

**191,91 t**

(179,77 t en 2013, +6,6%)



bois : **582,24 t** (496,6 t en bois  
traité et 85,64 t en bois non traité)

(576,86 t en 2013, +0,9%)

déchets verts : **~ 1 571 t\***

(~ 1 276 t en 2013, +23,1%)

*\*dont les 391 tonnes collectées en pap*



verre : **32,8 t**

(28,54 t en 2013, +14,9%)

batteries : **6,79 t**

(3,08 t en 2013, +120,5%)



benne à gravats : **1620,2 t**

(1448,65 t en 2013, +11,8%)

textiles : **17,02 t**  
(14,04 t en 2013, +21,2%)



cartons : **88,08 t**  
(90,52 t en 2013, -2,7%)

lampes : **0,45 t**  
(0,43 t en 2013, +4,7%)



benne à plastiques : **106,46 t**  
(78,9 t en 2013, +34,9%)

DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) : **0,3 t**  
(0,27 t en 2013, +9,4%)



huiles de friture : **0,89 t**  
(1,26 t en 2013, -29,3%)

Soit au total, plus de **5 002 t** de déchets accueillis en 2014 à la déchèterie (contre 4528 t en 2013). Le tonnage global a évolué entre 2013 et 2014 de +10.5%. Outre, les flux à faible tonnage qui peuvent être très fluctuants en fonction du nombre de collecte dans l'année, certaines variations sont remarquables :

- une forte diminution du tonnage de piles suite à l'organisation d'un concours de récupération des piles dans les écoles en 2013 et pas en 2014 ;
- une forte augmentation des tonnages de ferraille et de batteries qui s'explique par le fait que ces déchets sont mis à l'abri des vols dans le bâtiment en dehors des horaires d'ouverture ;
- une forte augmentation des textiles due à la distribution avec le bulletin du SIEEOM des sacs « Le Relais » ;
- une forte augmentation des tonnages des pneus suite à la mise en place de la gratuité pour leur dépôt et d'un report des enlèvements de 2013 vers 2014.

Le geste de tri à la déchèterie est de plus en plus adopté par les usagers.

### **La fréquentation :**

En 2014, des comptages des usagers de la déchèterie ont été réalisés. On a recensé environ 629 usagers par semaine pour une ouverture de 34 heures par semaine sur 6 jours, soit **environ 19 usagers par heure**. Des pointes de fréquentation à 254 usagers par jour ont été enregistrées, soit un usager toutes les 1 minutes 30..

**Un peu plus de 32 700 passages** ont été effectués en 2014 à la déchèterie de Dieupentale.

## Les filières de traitement

Les déchets amenés à la déchèterie sont triés dans différents contenants puis sont récupérés par différents prestataires en vue de valorisation, de recyclage ou de dépollution. Le tableau ci-dessous récapitule les différents prestataires de traitement de la déchèterie.

DECHETS	CONTENANTS	TRAITEMENT	PRESTATAIRES
Ferraille	Benne de 35 m <sup>3</sup>	Recyclage	Bartin Recycling (82)
Encombrants	Benne de 35 m <sup>3</sup>	Enfouissement	DRIMM (82)
Piles	Fût de 200 L	Recyclage	COREPILE (national)
Huiles usagées	Colonnes de récupération de 1100 L	Régénération	SRRHU (33)
D.E.E.E. (petits électroménagers et écrans et gros électroménager froid)	Grille box de 1 m <sup>3</sup> et palettes	Recyclage ou valorisation	ENVIE (31) pour le transport / ECOLOGIC (national)
D.E.E.E. (gros électroménager hors froid)	Benne de 30 m <sup>3</sup>	Recyclage ou valorisation	ENVIE (46) pour le transport / ECOLOGIC (national)
Carton	Benne de 35 m <sup>3</sup>	Recyclage	DRIMM (82) pour le conditionnement / Sita (31) pour le recyclage
Plastiques	Benne de 35 m <sup>3</sup>	Recyclage	SITA (31)
Déchets verts	Plate-forme	Compostage	APAG Environnement (82)
Bois traité et non traité	Bennes de 35m <sup>3</sup>	Compostage et recyclage	SEOSSE (31)
Verre	Colonne à verre de 4m <sup>3</sup>	Recyclage	SIEEOM pour le transport / VOA (81) pour le traitement
Déchets Ménagers Spéciaux	Caissettes et bacs de 1 m <sup>3</sup> en local spécifique	Traitements spécifiques (incinération)	TRIADIS (31)
Pneumatiques	Palettes	Recyclage	REGENE SUD (SITA) (82)
Batteries	Bacs étanches 1m <sup>3</sup>	Recyclage	Bartin Recycling (82)
Huiles alimentaires usagées	Fût de 200 L	Recyclage	TRIADIS (31)
DASRI	Boîtes spécifiques	Traitement spécifique	MIDI-COLL (31) pour le transport / DASTRI (national)
Néons et lampes techniques	Caisses cartons sur palettes	Traitement spécifique	RECYLUM (national)
Textiles	Conteneur fermé	Réemploi et recyclage	Le Relais (82)
Gravats	Bennes de 10 m <sup>3</sup>	Remblayage	MGM (82)
Cartouches d'encre		Réemploi ou traitement spécifique	LVL (44)
Capsules Nespresso	Bac de 240L	Recyclage	Collectors (69)
Bouteilles de gaz	Plate-forme	Traitement spécifique	Totalgaz, Repsol ...

## F. Filière déchets non ménagers

### La Redevance Spéciale

Il n'existe pas sur le SIEEOM Grisolles-Verdun de collectes spécifiques pour les collectes des déchets ne provenant pas des ménages (exemple d'une collecte spécifique pour les cartons des commerçants).

Par contre, le SIEEOM Grisolles-Verdun passe des conventions de redevance spéciale avec les producteurs non ménagers pour l'enlèvement de leurs déchets lors des tournées de collecte des déchets ménagers depuis 2005.

Le coût de la collecte et le traitement de ces déchets est facturé en fonction des quantités (estimées en volume) réellement collectées.

En 2014, le coût de la collecte était de 19,50 € par conteneur de déchets ménagers résiduels de 770L (18,50 € en 2013, 18,15 € en 2012 et 18 € en 2011).

En 2014, 72 producteurs ont signé une convention de redevance spéciale avec le SIEEOM Grisolles-Verdun.

## G. Filière ferraille en porte-à-porte

En plus de la déchèterie, une collecte à domicile est réalisée une fois par mois dans chaque commune pour les encombrants en ferraille. Depuis avril 2009, la collecte est effectuée en régie avec la grue sur berce équipée d'un grappin. Cette année environ 13,45 tonnes ont été collectées (8,6 tonnes en 2013). Ci-dessous, le tableau des passages dans chaque commune :

Commune	Canton de Grisolles	Canton de Verdun-sur-Gne
Jours de ramassage chaque mois sauf au mois d'août	2° jeudi	4° jeudi
Inscription au SIEEOM Grisolles-Verdun	oui	oui

## H. Filière textiles

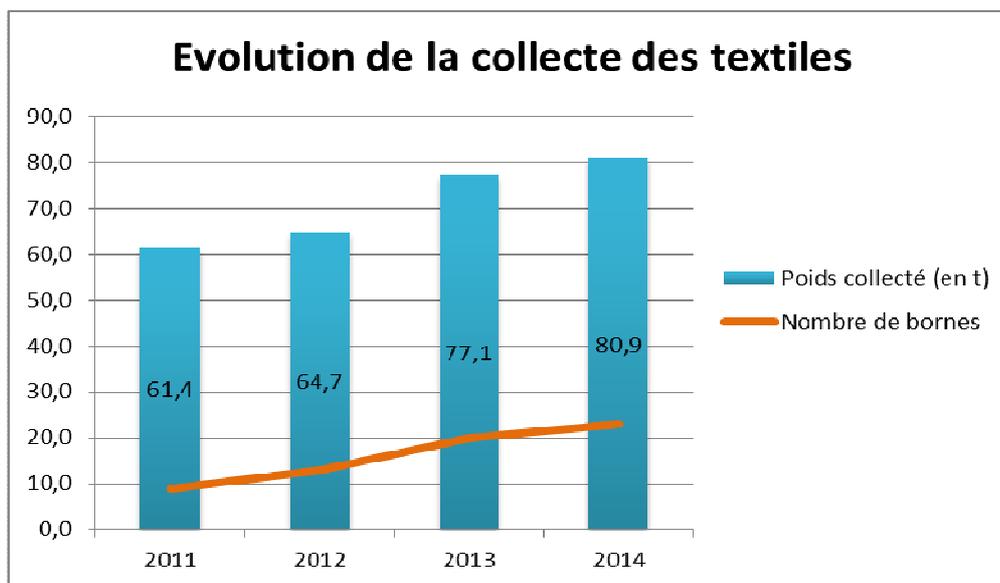
Depuis avril 2009, le SIEEOM Grisolles-Verdun a démarré la collecte des textiles. Il s'agit d'un partenariat avec l'association Le Relais 82, qui met à disposition des bornes d'apport volontaire sur le territoire. Il collecte et valorise ensuite tous les textiles : vêtements, chaussures, linge de maison et maroquinerie.

Au 31 décembre 2014, le parc comprenait 23 bornes situées à :

- Aucamville : route de Verdun
- Bessens : au stade
- Bouillac : scierie
- Bourret : à la salle des fêtes
- Campsas : à la salle des fêtes
- Canals : grand`rue
- Comberouger : salle des fêtes
- Dieupentale : déchèterie (x3) et salle des fêtes
- Grisolles : parking Carrefour Market, église et salle des fêtes
- Mas-Grenier : salle des fêtes
- Pompignan : rue des écoles et RD820
- Saint-Sardos : cave
- Savenès : école
- Verdun-sur-Garonne : parking Intermarché et Super U, cimetière et stade.



En 2014, c'est **80,9 tonnes de textiles** qui ont pu être collectés (77,1 tonnes en 2013).



## I. Bilan

Le tableau ci-dessous reprend les tonnages des différents flux de déchets collectés et traités par le SIEEOM Grisolles-Verdun sur les 8 dernières années.

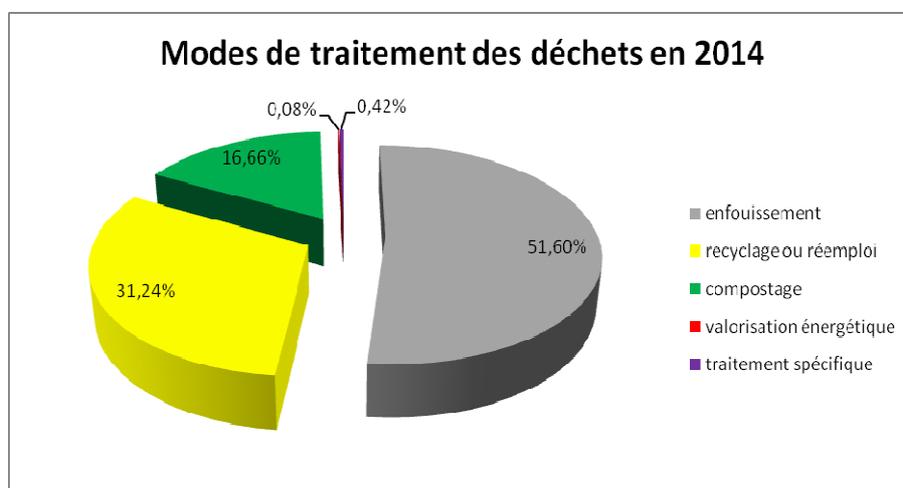
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Ferraille</b>	143	141	148	140	127	86	99	120
<b>Piles</b>	0,6	2,3	1,3	2,5	1,6	2,4	4,4	1,1
<b>Huiles usagées</b>	5,7	7,0	8,6	11,3	11,2	5,7	6,1	6,1
<b>Pneus</b>	1,2	3,3	2,3	4,1	3,5	16,3	3,4	8,3
<b>DEEE</b>	74	116	137	160	170	182	180	192
<b>Carton</b>		57	62	67	67	75	91	88
<b>Déchets verts</b>	1334	1140	1170	1224	1181	1233	1276	1571
<b>Verre</b>	470	521	511	529	522	576	599	638
<b>Batteries</b>	4,2	2,3	4,1	6,0	6,1	6,2	3,1	6,8
<b>Bois</b>	57	322	349	405	424	400	577	582
<b>Gravats</b>	177	1153	1462	1393	1120	1432	1449	1620
<b>DDS</b>	6	23	25	30	36	40	41	41
<b>Collecte Sélective</b>	801	837	839	953	1054	1124	1384	1354
<b>Huile de friture</b>			0,28		0,18	0,46	1,26	0,89
<b>DASRI</b>			0,15	0,19	0,28	0,24	0,27	0,30
<b>Lampes</b>			0,23	0,35	0,45	0,19	0,43	0,45
<b>Textiles</b>			52	71	61	65	77	81
<b>OM+Encombrants</b>	6062	5848	6095	5967	5730	5705	5118	5132
<b>Plastiques durs</b>				6	62	74	79	106
<b>TOTAL</b>	<b>9140</b>	<b>10 172</b>	<b>10 867</b>	<b>10 968</b>	<b>10 576</b>	<b>11 020</b>	<b>10 986</b>	<b>11 566</b>

Soit une **augmentation de 5,3 % tous déchets confondus entre 2013 et 2014** (contre une diminution de 0,3% entre 2012 et 2013 et une augmentation de 4.2% entre 2011 et 2012).

Le graphe ci-dessous présente la répartition des différents modes de traitement des déchets en 2013 selon les cinq grandes familles suivantes\* :

- l'enfouissement ou stockage (51,6% contre 53,7% en 2013) ;
- le recyclage ou le réemploi (31,2% contre 31,8 en 2013) ;
- le compostage (16,7% contre 14,1% en 2013) ;
- la valorisation énergétique ;
- Le traitement spécifique.

En comparaison à 2013, il y a 2% supplémentaires de déchets recyclés ou valorisés au détriment de l'enfouissement. Cela représente environ 391 tonnes de déchets valorisés en plus.



*Calculs réalisés  
hors gravats.*

## 4. La communication

### La distribution des sacs de collecte

Les agents du SIEEOM distribuent les rouleaux de sacs permettant la collecte de leurs déchets aux habitants qui sont situés en résidence ou centre-ville des communes équipées majoritairement en bacs individuels ; Bessens (23 foyers), Campsas (14 foyers), Dieupentale (116 foyers), Grisolles (757 foyers), Pompignan (122 foyers) et Verdun-sur-Garonne (1154 foyers). Sur l'année 2014, les deux sessions de distribution se sont déroulées en mars-avril-mai et en août-septembre-octobre. C'est 110 jours qui ont été concernés par ces distributions.

Un agent du SIEEOM s'occupe de la distribution des sacs dans la commune de Saint-Sardos. Il se rend deux fois par mois à la mairie concernée pour donner aux habitants les rouleaux de sacs. Sur l'année 2014, c'est 12 jours qui ont été concernés par ces permanences.

### 2014-2016 : Poursuite de l'expérimentation, extension des consignes de tri

En 2009, plus de 3 millions de tonnes d'emballages ont été recyclés au niveau national. Ce sont autant de matières premières non utilisées, donc de ressources naturelles préservées.



Depuis le 16 avril 2012, le SIEEOM Grisolles-Verdun participe à l'expérimentation de l'extension des consignes de tri avec Eco-Emballages. Le recyclage a évolué pour permettre de trier encore plus. Dans le sac de tri, nous pouvons désormais trier la totalité de nos emballages en plastique sans distinction : bouteille, flacons, pot de yaourt, barquette de fruits, sachet de produits congelés, sac plastique... en plus des autres emballages en papier, carton, acier ou aluminium qui sont toujours à trier pour être recyclés. Pour la période 2014 à 2016, un avenant a été passé avec Eco-Emballages pour la poursuite de l'extension des consignes de tri sur notre territoire.

### Les interventions en milieu scolaire



Les interventions en milieu scolaire se déroulent en trois séances pour le primaire et deux séances pour les maternelles. Elles permettent aux enfants de mieux comprendre les consignes du tri et l'intérêt d'un tel geste. Des interventions ont également eu lieu au collège de Grisolles.

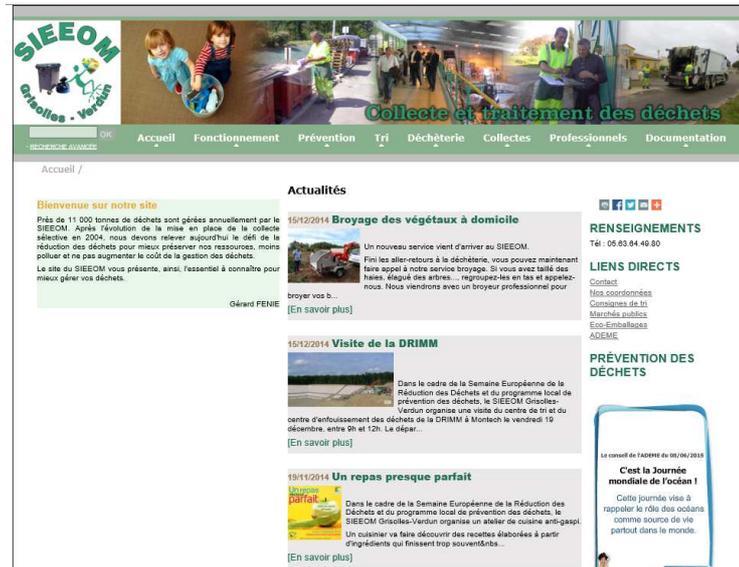
En 2014, 3 écoles ont bénéficié de l'intervention d'un animateur, il s'agit des écoles de Saint-Sardos (4 classes), de Grisolles (6 classes de 6<sup>ème</sup>) et de Bessens (6 classes).

Les enfants de l'école maternelle de Verdun-sur-Garonne (lors du temps d'activités périscolaire) et des centres de loisirs de Fabas et Saint-Sardos ont également bénéficié des animations.

*Intervention de l'ambassadeur dans une école*

## Le site internet [www.sgv82.fr](http://www.sgv82.fr)

Avec l'aide du centre de gestion du Tarn-et-Garonne, le SIEEOM Grisolles-Verdun a créé son propre site internet. Il a été mis en ligne au mois de décembre 2011. Il reprend les informations suivantes : le fonctionnement du syndicat, les consignes de tri, les calendriers de collecte, la déchèterie, la prévention des déchets...



Visuel de la page d'accueil du site internet

Pour l'année 2014, nous dénombrons 4 433 visites (3 025 visites en 2013) dont 3 239 visiteurs uniques (soit 33% des foyers du syndicat). Le temps passé sur le site est de 2min11s avec en moyenne 3,4 pages visitées. Les pages les plus visitées sont les suivantes :

- Accueil,
- La déchèterie,
- Les horaires de la déchèterie,
- La collecte des ordures ménagères,
- Les calendriers de collecte,
- Fonctionnement,
- Contact,
- Collecte sélective.
- Les différentes collectes,

Nous observons de nombreux pics de fréquentation à l'approche des jours fériés.

Le site est régulièrement mis à jour afin d'intégrer les nouveautés et les actualités.

## Lancement du concours inter-villes 2014-2015 : « Du verre à la bouteille l'avenir est dans le tri »

Pour augmenter les performances de recyclage du verre, le SIEEOM Grisolles-Verdun a organisé un défi inter-communes. Il se déroule entre 1<sup>er</sup> juin 2014 et le 31 mai 2015. Le but est simple : les habitants doivent déposer un maximum d'emballages en verre dans les récup'verre pour faire gagner leur commune.

Le syndicat a mis à disposition des communes : une affiche, un mémo sur le verre avec un plan des emplacements des récup'verre et un flyer informant le lancement du concours. Un sac de précollecte a été distribué à tous les foyers pour déposer ses emballages dans les colonnes à verre.

Les deux communes récompensées seront la commune qui obtiendra la meilleure performance de tri et celle qui aura la plus forte progression par rapport à l'année de référence.



## La distribution des bacs individuels de collecte

Suite à la constante augmentation de la quantité des emballages recyclables et afin d'améliorer le service de proximité le SIEEOM Grisolles-Verdun a démarré la collecte en bacs individuels en janvier 2013. Les bacs ont été distribués en fin d'année 2012 aux foyers des communes de Bessens, Campas, Canals, Dieupentale, Fabas, Grisolles, Pompignan et Verdun-sur-Garonne. En 2014, 46 nouveaux foyers ont récupéré leurs bacs individuels. Cette distribution a permis de sensibiliser une nouvelle fois les habitants au tri des emballages.

## La visite des élus à la DRIMM

Lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, 29 élus du territoire ont pu visiter les installations de la DRIMM : centre de tri et centre de stockage des déchets ultimes.

Ces visites ont eu lieu les 10 et 19 décembre 2014.



## Le bulletin du SIEEOM

En octobre 2014, un bulletin de 6 pages a été édité et distribué au domicile de tous les habitants du SIEEOM : « Quoi de neuf dans nos poubelles ? n°9 » Ce bulletin a été édité en 10 600 exemplaires.

Au sommaire : un article sur la mise en place du nouveau comité syndical, le service broyage des végétaux, le bilan de la SERD, les chiffres clés de l'année 2013, un article sur le concours de collecte des DEEE, l'autocollant stop-pub, le service de location des gobelets, un point sur l'évolution de la TEOM, un article sur le concours défi-intervilles, un bon de réservation pour un composteur ou pour adoptez des poules, un zoom sur le règlement de collecte, un article sur la collecte des textiles, le bilan de l'extension des consignes de tri, les règles de tri et sur la déchèterie.

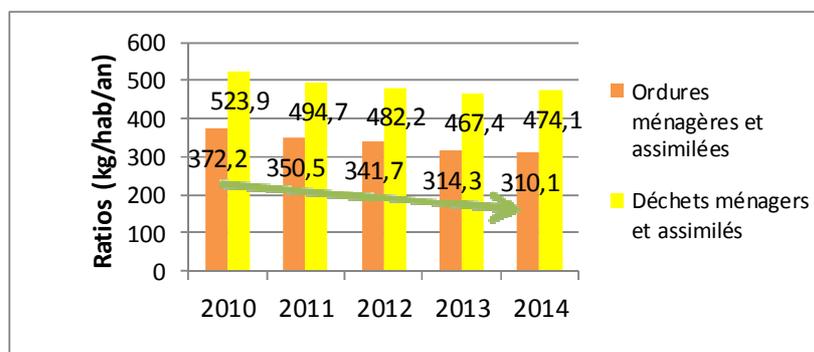
Avec ce bulletin, il a été distribué un sac de pré-collecte pour les emballages en verre et un sac du Relais 82 pour les textiles.

Première page du bulletin « Quoi de neuf dans nos poubelles ? n°9 »



## 5. Le programme de prévention

En octobre 2011, le SIEEOM Grisolles-Verdun a signé un accord-cadre avec l'ADEME, pour son programme local de prévention des déchets. L'objectif est clair : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici 5 ans, soit 25 kg par habitant. Le syndicat est soutenu à hauteur de 28 246,50 € par an (pour la durée du programme) et s'engage à mettre en place diverses actions de prévention tout en mesurant les impacts sur la quantité et la nocivité des déchets collectés.



L'année 2012 a été une phase de diagnostic qui nous a permis de définir le type d'habitat, la démographie, de recenser les différents acteurs (associations, entreprises, commerçants...), les actions déjà engagées... Grâce à cet état des lieux, nous avons ensuite élaboré un programme d'action spécifique à notre territoire. Il est formellement entré en action depuis 2013.

### Le programme d'action

A l'issue de la première année du programme de prévention, un rapport comprenant le diagnostic du territoire et un programme d'action a été remis à l'ADEME en décembre 2012. Le syndicat a choisi de développer les 9 actions suivantes :

- action 1 : promotion et gestion domestique des biodéchets,
- action 2 : promotion et distribution du « stop-pub »,
- action 3 : développer les manifestations éco-responsables,
- action 4 : prévention des déchets communaux,
- action 5 : promotion du réemploi
- action 6 : évitement et récupération des produits dangereux,
- action 7 : sensibilisation des scolaires,
- action 8 : promouvoir les achats éco-responsables,
- action 9 : sensibilisation du grand public.

### Promotion et gestion domestique des biodéchets

La gestion domestique des biodéchets s'est poursuivie en 2014 via l'opération « Adoptez des poules ». En 2013, 496 poules avaient été distribuées. Avec 11 nouvelles sessions de distribution et 212 poules vendues en 2014, c'est plus de 700 poules qui ont pris place dans les jardins du territoire en deux ans. Grâce aux foyers-témoins, nous savons qu'en moyenne 180 kg/an/foyer de déchets servent à l'alimentation de ces poules. On peut donc considérer qu'elles permettent de réduire 64 tonnes la production de déchets du territoire soit l'équivalent de 3,1kg/hab.

Une nouvelle résidence de 65 logements s'est équipée de deux zones de compostage, ce qui porte à quatre le nombre de sites de compostage collectif. Si l'on tient compte des 800 composteurs individuels installés dans les jardins depuis le début du programme, on estime à 138 tonnes d'ordures ménagères valorisées soient 6,6kg/hab.



## Promotion et distribution du « Stop-pub »



La distribution des autocollants Stop-pub s'est envolée ces deux dernières années grâce à la création d'un partenariat avec 29 commerçants locaux. Ainsi plus de 1400 autocollants ont été donnés à la clientèle de ces commerces. L'objectif qui est d'atteindre 20% d'utilisation de la mention « Stop-pub » est presque atteint avec 18,8% d'équipement des boîtes-aux-lettres en 2014. Ce dénombrement a été réalisé par les ambassadeurs prévention en fin d'année lors de la distribution en porte-à-porte de notre bulletin. Grâce aux 1750 « Stop-pub », c'est plus de 47 tonnes évitées soient 2,3kg/hab.

## Prévention des déchets communaux

Après l'installation des 8 sites de compostage : écoles, maisons de retraites, jardins partagés... on estime à plus de 6 tonnes la quantité de déchets valorisés, cela représente 0,3kg/hab/an.

L'éco-exemplarité des collectivités continue avec la création d'une flotte de 5 000 gobelets réutilisables et floqués à l'effigie du programme de prévention. Ces verres prêtés aux associations, habitants et administrations ont permis d'éviter plus de 12 800 gobelets jetables en 2014 (en sachant qu'un verre réutilisable a peut-être remplacé plusieurs gobelets jetables). Une vingtaine de structures a adhéré à ce nouveau service.



Le SIEEOM s'est également équipé en fin d'année d'un broyeur afin de limiter l'apport des végétaux en déchèterie. Pour cela deux types de services seront proposés : une location du broyeur seul aux collectivités ou une prestation de broyage à domicile avec un agent du SIEEOM (pour les particuliers et les collectivités).

## Evitement et récupération des déchets dangereux



La prévention qualitative s'est poursuivie en début d'année par un concours de collecte des DEEE usagées dans les établissements scolaires. Les 300 élèves participants ont ramené près d'1 tonne de DEEE. Au travers de cette démarche, les enfants se sont initiés aux gestes éco-responsables qui contribuent à préserver notre environnement. Aussi, la part de piles collectée à cette occasion a pu être dirigée vers la filière de recyclage appropriée.

## Promotion du réemploi

L'action de réemploi s'est concentrée, pour la seconde année, sur le flux de textiles. Le SIEEOM, en partenariat avec Le Relais, a déployé les points de collecte en passant son parc de 13 bornes en 2012 à 23 en 2014 sur les 16 communes, dont 3 nouvelles bornes pour cette dernière année. De plus, tous les foyers ont reçu un sac de collecte, via le bulletin du syndicat, afin d'initier le geste de réemploi. Les résultats sont encourageants, les quantités de textiles récupérées ont encore progressé cette année pour atteindre 80,9 tonnes.

Sur notre territoire Le Relais collecte également les invendus d'un point de vente d'Emmaüs, cela représente plus de 38 tonnes, soit 120 tonnes au total. En considérant que Le Relais réemploie 61% des textiles, près de 73 tonnes ont été réemployées en 2014 soient 3,5 kg/hab.



## Sensibilisation du grand public

En ce qui concerne la sensibilisation du public, le SIEEOM a distribué le neuvième bulletin « Quoi de Neuf dans nos Poubelles » en fin d'année. Il reprend les principales actions menées par le syndicat pour l'information aux habitants : l'adoption des poules, la distribution des composteurs, la mise à disposition des gobelets...

Pour la seconde année consécutive, le syndicat a participé à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets ; des opérations en milieu scolaire sur le gaspillage du pain « N'en perds pas une miette » et sur la collecte des textiles « Jette pas tes fringues, passe le Relais » avec une tonne de vêtements récupérés. L'organisation d'un Troc t'jouets pour donner une seconde vie et sensibiliser une quarantaine de participants, une journée de découverte du broyage à la déchèterie, et un Repas presque parfait comme atelier de cuisine pour élaborer des recettes anti-gaspi ont été mises en place dans ce cadre de cette semaine.



« N'en perds pas une miette »



« Un repas presque parfait »



« Troc t'jouets »

Grâce aux principales actions menées depuis 2011, l'évitement se situe à 15,8 kg/hab de déchets ménagers dans le cadre du programme de prévention. Il se décompose de façon suivante :

Action	Résultats	Ratios (en kg/hab)
« Adoptez des poules »	700 poules distribuées	3,1
Compostage domestique	800 composteurs installés	6,6
Autocollant Stop-pub	18,8% de BAL estampillées	2,3
Eco-exemplarité	8 sites de compostage : écoles, EHPAD...	0,3
Collecte des textiles	23 bornes de collecte	3,5

Pour mener ces opérations à terme le syndicat a des frais de matériels (composteurs, gobelets, guides, broyeur...) à hauteur de 30 000 € et des frais de personnels pour 33 000 €. En 2014, le budget alloué à ce programme a donc été de 63 140 €, soit 3€ / habitant. A noter que cette année, le tiers du budget prévention a été consacré à l'opération broyage.

En comparaison aux dépenses de fonctionnement totales (2 096 000 €), le poste « Prévention » ne représente que 3%.

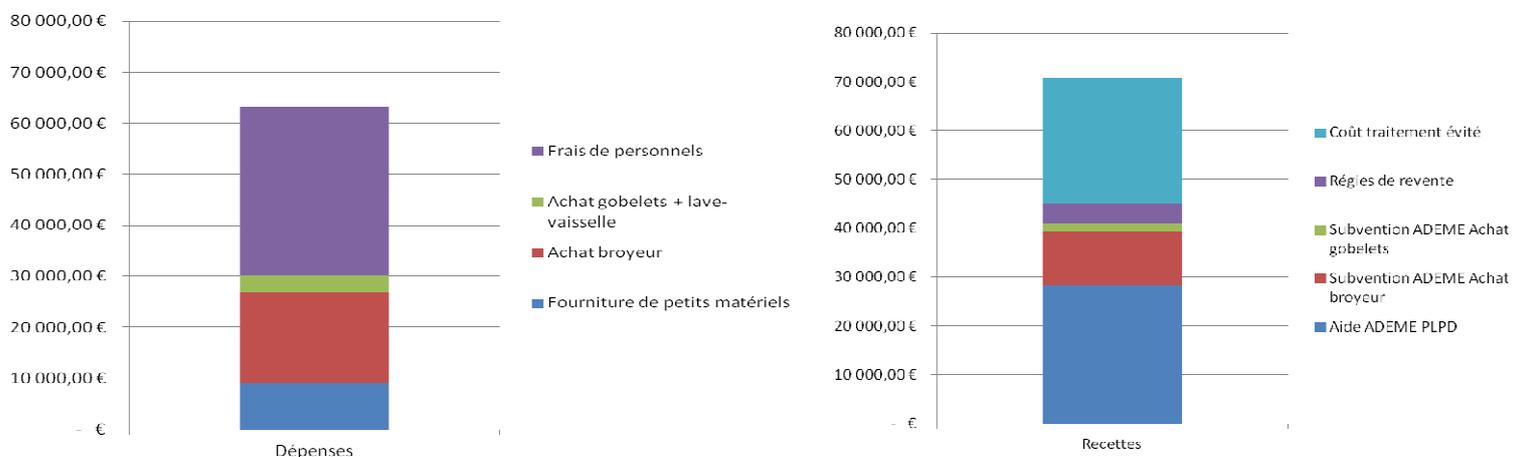
De plus, si l'on intègre l'évitement généré par ce programme (soit 16kg/hab), on estime à 25 800 € l'économie du coût de traitement des déchets en 2014 (0,016 t/hab x 20 968 hab x 77 € HT/tonne = 25 83€)

A noter les autres recettes :

- l'aide ADEME pour le programme de 28 246,50€,
- la subvention pour l'achat du broyeur de 11 163€,

- la subvention pour l'achat des gobelets réutilisables de 1 606€
- les régies pour la vente des poules, composteurs et des gobelets à 3 842€

Ainsi, le montant total des recettes s'élève à : 70 690€.



En conclusion, **le programme de prévention a permis de réaliser une non dépense de 7 550 € pour l'année 2014.**

## 6. Les investissements

Le SIEEOM Grisolles-Verdun a réalisé les investissements suivants pour un montant global de 45 974, 53 € TTC en 2014 :

- Achat de deux ordinateurs pour un montant de 2 296,41 € TTC.
- Achat de rayonnage pour un montant de 600 € TTC.
- Achat d'une cuve pour le GNR pour un montant de 1 698 € TTC.
- Achat de conteneurs individuels pour un montant de 13 622,40 € TTC.
- Achat d'un conteneur maritime pour un montant de 1 800 € TTC.
- Achat d'un lave-vaisselle et de gobelets réutilisables pour un montant de 3 697,72 € TTC.
- Achat d'un kit de distribution de graisse pour un montant de 702 € TTC.
- Achat d'un broyeur multi-végétaux pour un montant de 21 558 € TTC.

## 7. Le coût du service public

En 2008, le SIEEOM Grisolles-Verdun a mis en place une comptabilité analytique, en partenariat avec l'ADEME. Le SIEEOM utilise la méthode Comptacoût, qui est une méthode d'enregistrement des charges et des produits propres à la gestion des déchets, qui permet à toutes les collectivités de gestion des déchets de pouvoir comparer leurs coûts en toute objectivité.

Selon cette méthode, les coûts sont séparés selon les différents flux, soit pour le SIEEOM Grisolles-Verdun :

- Les ordures ménagères résiduelles,
- Les recyclables secs,
- Les déchets verts collectés en porte-à-porte,
- Les déchets des déchèteries,
- Le verre,
- La ferraille collectée en porte-à-porte.

Les coûts sont exprimés selon différents niveaux de lecture :

- Le coût complet : totalité des charges hors TVA,
- Le coût technique : coût complet – les ventes de produits,
- Le coût partagé : coût technique – les soutiens des éco-organismes,
- Le coût aidé HT : coût partagé – les aides reçues (subventions, ...),
- Le coût fiscal : charge nette de TVA supportée par la collectivité,
- Coût aidé TTC : coût aidé HT + coût fiscal,
- Coût imputé : ensemble des contributions perçues pour financer le service.

Les coûts peuvent être étudiés en :

- Montants en € HT ;
- Montants en € HT par habitant ;
- Montant en € HT par tonne.

### Pour l'année 2014, les coûts sont les suivants :

✚ Le premier tableau concerne les coûts en euros HT par habitant (population prise en compte de 21 534 habitants – population SINOE). Les coûts du SIEEOM Grisolles-Verdun sont comparés à des coûts moyens à l'échelle nationale donnés par l'ADEME pour l'année 2012.

en € HT /hab	Ordures Ménagères		Recyclables secs		Déchets verts		Déchets des déchèteries		Verre		Collecte Ferraille		Total	
	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2010	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2010	SIEEOM	Moy ADEME 2012
coût complet	38,8	55	27,2	21	1,7		18,5	22	2,4	2,7	0,8	1,7	89,4	108
coût partagé	38,6	54	11	9	1,7		16,8	20	1,3	1,7	0,7		70	91
coût aidé HT	37,7	53	10,2	8	1,6		16,2	19	1,1	1,6	0,7		67,5	89

Les coûts en euros HT par habitant sont des coûts dans l'ensemble inférieurs à la moyenne nationale sauf pour les recyclables secs (la collecte sélective). Il est donc possible d'obtenir plus de soutiens des éco-organismes, notamment en augmentant les performances de la collecte sélective. Les augmentations de tonnage de collecte sélective donc des performances font que l'on se rapproche des coûts moyens nationaux.

Ainsi, plus nous trierons, moins le coût de gestion des déchets sera élevé.

Le deuxième tableau concerne les coûts en euros HT par tonne. Les coûts du SIEEOM Grisolles-Verdun sont comparés à des coûts moyens à l'échelle nationale donnés par l'ADEME pour l'année 2012.

en € HT /tonne	Ordures Ménagères		Recyclables secs		Déchets verts		Déchets des déchèteries		Verre		Collecte Ferraille		Total	
	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2010	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2012	SIEEOM	Moy ADEME 2010	SIEEOM	Moy ADEME 2012
coût complet	154,6	226	432,9	418	94,8		117,5	135	80,8	86	1218,9	261	186,8	205
coût partagé	153,7	213	174,9	177	94,8		106,7	121	43	54	1098,9		146,3	169
coût aidé HT	150	211	162	172	89,3		103,5	118	37,8	52	1093,4		141,1	166

Les coûts en euros HT par tonne sont des coûts dans l'ensemble inférieurs à la moyenne nationale sauf pour les recyclables secs (la collecte sélective) en coût complet. Le faible tonnage de la ferraille collectée (13,5 tonnes) fait que le coût est très important.

Le coût des déchets des déchèteries est de l'ordre de celui des moyennes ADEME 2012. Avec la deuxième déchèterie, les coûts seront sûrement plus importants.

Pour information, au SIEEOM Grisolles-Verdun, le coût fiscal est de 5 € par habitant (5 € par habitant en valeur médiane nationale en 2012) et de 10,5 € par tonne (11 € par tonne en valeur médiane nationale en 2012) pour l'ensemble des flux.

Le budget réalisé du SIEEOM Grisolles-Verdun en 2014 se décompose de la façon suivante :

- o 2 096 294,69 € TTC en dépenses en fonctionnement (2149 096,37 € TTC en 2013) ;
- o 3 208 410,64 € TTC en recettes de fonctionnement (2448 840,66 € TTC en 2013) ;
- o 161 212,29 € TTC en dépenses d'investissement (300516,61 € TTC en 2013) ;
- o 1 459 553,86 € TTC en recettes d'investissement (1613 934,81 € TTC en 2013).

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 était de 1 636 468,78 €, soit 76,55 € par habitant. Les annuités à payer pour l'exercice 2014 était de 178 837,46 €, soit 8,37 € par habitant. L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de 1 521 231,02 €, soit 71,16 € par habitant.

## 8. L'emploi

Au niveau national, ce sont 130 100 emplois directement liés au domaine des déchets, 23% sont relatifs au secteur de la récupération.

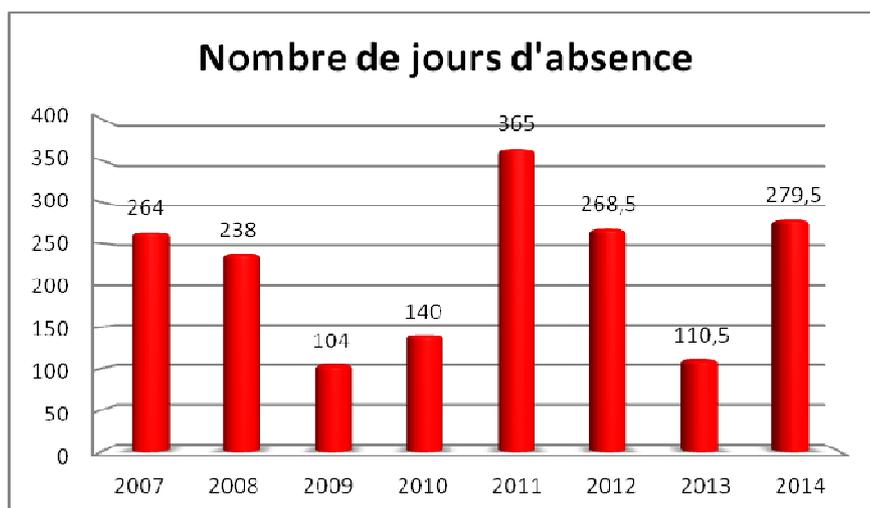
Les agents titulaires du SIEEOM Grisolles-Verdun sont au nombre de quinze. Avec les emplois occasionnels, les emplois saisonniers et les remplacements de maladie, le nombre d'agents passe à **18,25 ETP** (Equivalent Temps Plein) (17,52 ETP en 2013 et 18,1 ETP en 2012).

Les emplois sont répartis comme suit :

- **1,64 ETP pour la déchèterie (1,66 ETP en 2013) ;**
- **11,04 ETP pour la collecte (10,31 ETP en 2013) ;**
- **1,04 ETP pour le transfert (0,9 ETP en 2013) ;**
- **0,34 ETP pour la collecte du verre et de la ferraille (0,29 ETP en 2013) ;**
- **1,16 ETP pour la communication (1,52 ETP en 2013) ;**
- **0,97 ETP pour la prévention (0,97 ETP en 2013) ;**
- **0,98 ETP pour les travaux et l'entretien (1,06 ETP en 2013) ;**
- **1,09 ETP à la gestion du syndicat (0,8 ETP en 2013).**

Le nombre de jours de formation en 2014 est de 49 jours (6,5 jours en 2013, 43 jours en 2012, 27 jours en 2011, 28 jours en 2010 et 18 jours en 2009).

Le nombre de jours d'absence en 2014 est de 279,5 jours dont 35,5 jours d'arrêt de travail suite à un accident de travail.



Le **taux d'absentéisme** (congés exceptionnels et maladie) est de **6,64 %** (2,43 en 2013, 5,69 en 2012, et 8,02 % en 2011). La moyenne nationale en 2011 dans la fonction publique territoriale pour les collectivités de 10 à 29 agents est de 8,2%. Dans le secteur d'activité « eau, assainissement et déchets », la probabilité d'absentéisme pour raisons de santé uniquement est de 4% en 2011, c'est le secteur d'activité où ce taux est le plus important (publication DARES). Cette étude démontre que l'on est davantage absent lorsque l'on est âgé, lorsque l'on a un emploi stable et que l'on est ouvrier.

En 2014, le **nombre d'accidents de travail est de 1** avec arrêt (0 accident de travail en 2013, 2 en 2012 et 3 en 2011).

Le taux de gravité, relatif au nombre de jours d'arrêt, est de 1,49 (0 en 2013, 0,70 en 2012 et 1,97 en 2011) et le taux de fréquence, relatif au nombre d'accidents avec arrêt, est de 42 (0 en 2013, 67,4 en 2012, et 62,7 en 2011). Les moyennes nationales pour 2010, pour les métiers de la collecte des déchets, étaient de 3,13 pour le taux de gravité et de 52,1 pour le taux de fréquence (source CNAMTS).